

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

276

DT8

Projet de parc éolien Massif du Sud

6211-24-023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
DU PARC ÉOLIEN DU MASSIF DU SUD
PAR SAINT-LAURENT ÉNERGIES**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 25 janvier 2011 à 19h
Centre communautaire
115, rue de la Fabrique
Saint-Luc-de-Bellechasse

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 JANVIER 2011
 SÉANCE DE LA SOIRÉE
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 REGROUPEMENT QUÉBÉCOISEAUX 2
 Mme Marie-France Julien
 M. Frédéric Bussière
 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT CHAUDIÈRE-APPALACHES 12
 M. Guy Lessard
 M. Cosmin Vasile
 M. Martin Paulette
 MRC DE BELLECHASSE ET MRC DES ETCEHEMINS 26
 M. Hervé Blais
 M. Clément Fillion
 M. Hector Provençal
 M. Fernand Heppell
 Mme LINE L. COULOMBE 41
 Mme FRANCINE ALLARD..... 48
 REPRISE DE LA SÉANCE
 CERCLE DE FERMÈRES DE SAINT-LUC..... 53
 Mme Kathy Roberge
 M. COLIN PERREAULT..... 54
 M. BENOÎT BOUCHARD 60
 MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-AUXILIATRICE-DE-BUCKLAND 61
 Mme Juliette Laflamme
 CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU MASSIF DU SUD 66
 Mme Marielle Lemieux
 M. Clément Fillion
 M. Fernand Heppell
 DROIT DE RECTIFICATION 73
 M. Jean-Pierre Chabot

**SÉANCE DU 25 JANVIER 2011
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs Bonsoir. Bienvenue à cette troisième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de parc éolien au Massif du Sud.

10 Bienvenue à ceux et celles qui nous suivent sur le Web.

Je suis François Lafond, je préside cette Commission d'enquête, et je suis secondé par le commissaire John Haemmerli.

15 Nous allons poursuivre avec les présentations des mémoires par les participants. Le temps imparti est d'une quinzaine de minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la Commission.

20 Il est possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil à l'arrière.

Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

25 Je vous demanderais aussi de fermer vos cellulaires pour avoir une bonne séance.

Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. Je demande votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation.

30 Aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience.

Je vous rappelle que les séances sont enregistrées.

35 _____

40

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
REGROUPEMENT QUÉBECOISEAUX**

PAR LE PRÉSIDENT:

45

Maintenant, j'invite à l'avant monsieur Frédéric Bussière et madame Marie-France Julien.

50

Petite mise au point aussi pour ceux qui n'étaient pas là après-midi! C'est quinze (15) minutes, et du moment que vous commencez à parler, le compteur tourne. Donc il y en a qui s'essaient peut-être à faire une introduction de deux-trois (2-3) minutes; il n'y aura pas d'introduction de deux-trois (2-3) minutes, ça compte aussi, dès que vous ouvrez la parole. Merci.

Nous vous écoutons.

55

PAR Mme MARIE-FRANCE JULIEN:

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

60

Nous allons vous présenter brièvement les grandes lignes du mémoire déposé par le Regroupement QuébecOiseaux.

65

En raison de la grande variété des paysages et des écosystèmes, le Massif du Sud est fréquenté par une faune aviaire riche et diversifiée. Au moins cent soixante et une (161) espèces d'oiseaux y ont été observées, incluant cent vingt-six (126) oiseaux nicheurs, vingt (20) espèces ayant un statut particulier, par exemple des raretés à l'échelle de la région, ainsi que huit (8) espèces en péril désignées en vertu des lois provinciale ou fédérale.

70

C'est aussi l'une des trois (3) aires de nidification les plus importantes pour la grive de Bicknell au Québec.

L'énergie éolienne est une filière intéressante du point de vue environnemental, notamment parce qu'elle contribue à réduire notre impact sur les changements climatiques.

75

Par contre, comme toute source d'énergie, son exploitation cause des impacts sur l'environnement. Nous croyons donc que ce développement devrait être fait dans un souci d'harmonisation des usages et de développement durable.

80

Le Regroupement QuébecOiseaux qui s'intéresse entre autres à l'étude et à la protection des populations d'oiseaux est préoccupé par les impacts qu'aura le projet de parc éolien du Massif du Sud sur la faune aviaire.

Il y a trois (3) grandes catégories d'impacts. La perte et la fragmentation de l'habitat, telles que la modification, la destruction et la fragmentation.

Le dérangement associé aux activités humaines et à la présence des éoliennes.

Et les risques de collision avec les éoliennes.

De plus, en ce qui concerne la grive de Bicknell, nous devons également considérer les effets cumulatifs que les divers projets d'énergie éolienne pourraient avoir sur sa population.

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

Étant donné qu'on a peu de temps, on va présenter principalement les aspects qui concernent l'altération de l'habitat et les collisions.

Donc au niveau du dérangement, on a développé davantage dans le mémoire.

Donc au niveau de l'altération d'habitat, le projet évidemment a des impacts sur les oiseaux forestiers, notamment sur plus de onze (11) espèces d'oiseaux ayant un statut particulier ou un statut précaire.

Parmi ces espèces, c'est la grive de Bicknell qui demeure celle qui nous préoccupe le plus, étant donné premièrement les faibles effectifs de la population mondiale qui sont estimés à moins de cent vingt-cinq mille (125 000) individus, et aussi par sa répartition qui est relativement restreinte et sous forme de petites poches réparties dans le nord-est de l'Amérique du Nord.

Il est donc important de préserver l'habitat toujours existant de la grive de Bicknell.

Pour évaluer l'impact du projet, il faut d'abord identifier quel est l'habitat de la grive de Bicknell au Massif du Sud. Saint-Laurent Énergies a retenu l'habitat optimal qui a été délimité par le MRNF en se basant principalement sur la description de la végétation. Donc c'est ce qui est illustré en bleu sur la carte qu'on voit ici.

Nous, nous avons plutôt opté pour la méthode qui a été développée par le Service canadien de la faune, c'est-à-dire délimiter l'habitat à partir des mentions de grive de Bicknell qui ont été répertoriées depuis le début des inventaires au début des années 2006.

Donc on parle de l'habitat occupé de l'espèce qui est délimité en jaune pâle sur la figure qu'on voit à l'écran.

Donc le premier constat qu'on fait, c'est qu'il y a environ quarante pour cent (40 %) des mentions de grive de Bicknell qui ont été recensées depuis 2006 qui sont à l'extérieur de l'habitat qui a été retenu par le promoteur, donc l'habitat en bleu.

125 Donc les prémisses de base de l'étude d'impact à cet égard sont donc fausses, et le promoteur nécessairement sous-estime l'impact du projet sur la grive de Bicknell.

130 Évidemment, le promoteur, dans son étude d'impact, dit qu'il y a six (6) éoliennes qui demeurent dans l'habitat, donc l'habitat en bleu. Et à partir de l'habitat délimité en jaune à partir de la méthode du Service canadien de la faune, on en arrive plutôt – on les voit ici sur l'image, les éoliennes qui sont en rouge – on en arrive plutôt à dix-huit (18) éoliennes qui sont dans l'habitat occupé par la grive de Bicknell.

135 Et au niveau des chemins, donc qui sont illustrés par des lignes en rouge, on arrive à trente-sept kilomètres (37 km) de chemins qui traversent l'habitat de la grive de Bicknell versus trois point sept kilomètres (3,7 km) qui avaient été répertoriés par le promoteur dans son étude d'impact, donc un facteur 10.

140 Donc ici, les résultats sont présentés brièvement. Donc dix-huit (18) éoliennes, ça correspond à vingt-quatre pour cent (24 %) des éoliennes du projet qui est présenté. Évidemment, ces éoliennes-là engendrent un déboisement d'au moins quatre-vingt-trois hectares (83 ha), ce qui est sept (7) fois plus que ce que le promoteur avait avancé dans son étude d'impact.

145 Aussi, on voulait ajouter qu'il y a environ vingt-cinq (25) éoliennes qui sont dans la zone d'habitat qui est jugée propice pour l'espèce, même si elle n'a pas encore été détectée à ce jour dans ces peuplements-là.

150 Donc ensuite, il y a les effets cumulatifs. Au niveau du Massif du Sud, bien, il faut considérer que le site a déjà subi, bien, a déjà été exploité, a déjà subi beaucoup d'altération pour l'habitat de la grive de Bicknell, notamment au niveau de l'exploitation forestière et du développement d'infrastructures pour les activités touristiques.

155 Et aussi récemment, en décembre 2010, Hydro-Québec annonçait qu'il va y avoir un nouveau projet de développement éolien à Saint-Philémon, donc au nord-est de Saint-Philémon, c'est le carré rouge qu'on voit sur la carte, ce qui est à moins de deux kilomètres (2 km) de la zone d'étude actuelle.

160 Donc la construction de ces deux (2) parcs éoliens contigus viendrait affecter considérablement la totalité de la population de la grive de Bicknell de la région.

Et il faut considérer que cette population est géographiquement isolée, puisque la population viable de grive de Bicknell la plus près se situe à environ cent cinquante kilomètres (150 km) d'ici.

165 Alors ces deux (2) projets viennent s'ajouter aux dizaines de parcs éoliens construits ou à construire au Québec. Il y a malheureusement un chevauchement important entre les gisements de vent convoités et des habitats propices pour la grive de Bicknell. Actuellement, il y a dix (10) autres projets éoliens dans des habitats de grive de Bicknell, incluant sept (7) sites où l'espèce a déjà été observée.

170 Quand on sait que le Québec abriterait quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de l'habitat potentiel de nidification pour l'espèce, à l'échelle mondiale, on est en droit de se questionner sur l'impact des politiques actuelles de développement éolien sur cette espèce menacée au Québec.

175 Maintenant, on va passer au niveau des collisions!

La mortalité des oiseaux due aux collisions avec les éoliennes est probablement le facteur qui est le mieux documenté.

180 Il est généralement admis que les taux de mortalité sont relativement faibles mais sont très variables d'un site à l'autre, et peuvent parfois être importants.

185 En fait, le risque de collision, le risque associé aux collisions dépend de trois (3) facteurs principaux; premièrement, les caractéristiques du site. Par exemple, les endroits où on va trouver des crêtes rocheuses ou des vallées peuvent, en période de migration, forcer les oiseaux à emprunter des corridors de migration qui sont relativement étroits, et s'il y a des éoliennes à proximité, donc ça augmente le risque de collision.

190 Au niveau des conditions météorologiques, bien, il y a certaines conditions, par exemple plafond nuageux bas, ou du brouillard, qui vont réduire la visibilité des oiseaux, vont les forcer à migrer plus bas, ce qui va augmenter d'autant le risque de collision.

195 Évidemment, dans le cas du Massif du Sud, on est dans ces deux (2) cas de figures, c'est-à-dire relief accidenté et des conditions entre autres de brouillard qui sont très fréquentes. Donc nécessairement, ce site d'implantation là constitue un certain risque au niveau des oiseaux migrateurs.

Le troisième facteur qui est important à considérer évidemment, c'est: Est-ce que le site se trouve dans des corridors de migration importants pour les oiseaux en cours de migration?

200 Le Regroupement QuébecOiseaux considère que les données qui ont été recueillies dans le cadre des études d'impact sont insuffisantes pour pouvoir conclure à ce niveau-là.

205 Par conséquent, il nous apparaît difficile d'évaluer adéquatement les risques de collision à partir des données colligées, et nous ne pouvons soutenir la conclusion du promoteur selon laquelle les impacts sur les oiseaux en migration seront de faible importance.

210 Donc en terminant, compte tenu de ce qu'on vient de voir très très rapidement, bien, le Regroupement QuébecOiseaux qui est, on tient à le rappeler, pas contre les projets de développement éolien, on doit nécessairement s'opposer au projet dans sa forme actuelle.

On est, par exemple, préoccupé par l'impact simultané sur plusieurs espèces à statut précaire ou à statut particulier, sur l'impact sur les oiseaux en cours de migration.

215 Le Regroupement QuébecOiseaux critique sévèrement l'approche choisie par le gouvernement du Québec pour développer la filière éolienne. En signant des contrats d'approvisionnement en électricité avec Hydro-Québec, les promoteurs des projets retenus dans le cadre des appels d'offres sont contraints de produire la quantité d'énergie initialement prévue au contrat.

220 Dans le cas qui nous occupe, c'est cent cinquante mégawatts (150 MW).

225 Le promoteur ne peut donc revoir à la baisse la taille du parc éolien, pour tenir compte des préoccupations justifiées de la population et des intervenants. Il est donc difficile, dans ce contexte, de contribuer à bonifier un projet pour ainsi dire immuable.

Donc compte tenu du contexte et de nos craintes, nous, on supporte davantage peut-être un projet alternatif comme celui qui a été proposé par le RésEAU des montagnes, c'est-à-dire la création d'une aire protégée pour le Massif du Sud.

230 Merci de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

235 Évidemment, on a probablement quelques questions, j'en ai une, puis après ça, je laisserai la parole à mon collègue, monsieur Haemmerli.

Tantôt, vous avez mentionné qu'il y a dix (10) autres habitats, c'est-à-dire dix (10) autres projets dans lesquels on retrouve un habitat de la grive de Bicknell.

240 Par exemple, bon, on sait qu'il y en a en Gaspésie au mont Cooper, puis au mont Miller, donc on retrouve des habitats de la grive de Bicknell là-bas.

Est-ce que depuis que ces deux (2) parcs sont en exploitation, vous avez des indications à l'effet que la grive de Bicknell aurait délaissé son habitat?

245

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

Malheureusement, j'ai pas de données quant aux impacts, en fait ni au niveau des suivis, je sais pas si ces suivis-là ont été faits, s'ils ont été faits correctement et quelles sont les données, je l'ignore pour l'instant.

250

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci.

255

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

260 En parlant de données, les mentions pour Saint-Philémon, quelles sont vos sources?

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

265 En fait, nous, le Regroupement QuébecOiseaux est responsable de la coordination et de la gestion du programme de suivi des sites de nidification des oiseaux en péril au Québec, donc ça vient de notre base de données qui sert éventuellement ensuite à envoyer les données au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec qui est la source qui est utilisée entre autres par les promoteurs pour avoir ce genre de données là.

270 Donc les trois (3) mentions dont on fait référence ont été colligées, je peux pas vous dire par qui, possiblement des bénévoles qui participent au réseau de suivi.

PAR LE COMMISSAIRE:

275 Est-ce que vous savez si les données du projet Atlas, la première année, sont disponibles?

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

280 Elles sont partiellement disponibles. Ces observations-là, à ma connaissance, je peux me tromper, mais il n'y a pas de nouvelles données de grive de Bicknell pour la région de Saint-Philémon qui viendraient de la première année de l'Atlas.

285 Ce sont des données, j'ai pas les chiffres avec moi, mais elles sont quand même récentes, mais je sais pas de quand elles datent, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

290 D'accord. Maintenant, vos cartes, est-ce que c'est la dernière configuration, celle qui a été présentée lors de la première partie de l'audience?

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

295 Pour les sites d'implantation des éoliennes?

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui.

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

300 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

305 OK, ça va. Vous nous avez montré aussi une carte, attendez un petit peu, c'est la carte numéro 4, je pense, à la page 21 de votre mémoire, voilà!

310 Je voulais juste être sûr, parce qu'il y en a certaines pour lesquelles on comprend, dans la présentation ou dans le texte, c'est expliqué, mais vous avez des éoliennes dans l'habitat potentiel alors que ce n'est ni dans une des formes d'habitats déterminés par le MRNF ni Environnement Canada, et sur les autres cartes, il n'y a pas forcément de mention.

315 Ça fait que je me demandais, sur la carte numéro 4, c'est les éoliennes qui sont en jaune, c'est pas non plus parce qu'elles sont à une altitude supérieure à sept cents mètres (700 m), oui?

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

320 Oui. Nécessairement, les critères qu'on considère pour ce qu'on appelle l'habitat potentiel, c'est nécessairement au-dessus de sept cents mètres (700 m), donc la zone minimale où on observe la grive de Bicknell au Massif du Sud.

Puis c'est basé sur des observations de personnes qui ont participé aux inventaires de la grive de Bicknell qui connaissent très bien son habitat. C'est un jugement.

325 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. C'est parce qu'on a les deux (2) types dans le plus que sept cents mètres (700 m) en dehors des deux (2) formes d'habitats; certaines sont dans un habitat potentiel, puis d'autres sont à l'extérieur, ça fait que j'essayais juste de me trier dans vos symboles.

330 **PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

335 Oui, en fait, ceux qui sont à l'extérieur de l'habitat, ils pourraient être, donc ils sont pas nécessairement en bas de sept cents mètres (700 m), mais ils font pas partie, ils sont pas dans la zone d'habitat considérée, donc occupée par la grive de Bicknell actuellement, et ces sites-là sont pas considérés non plus comme des habitats potentiels au niveau des caractéristiques.

340 Donc par exemple, les gens qui ont participé aux inventaires, quand ils ont visité ces sites-là, ils considéraient pas comme l'habitat intéressant. Donc c'est à ce niveau-là que l'habitat est potentiel.

PAR LE COMMISSAIRE:

345 OK, ça va.

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

Je sais pas si c'est clair?

350 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Bien, on va aller dans le détail d'abord, d'accord!

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

355

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

360

Mais juste par exemple, l'éolienne A13 qui est à l'ouest du Mont-du-Midi, vous l'avez, puis vous avez en dessous de ça A26 qui est plus bas sur la carte, bon.

Quelle est la différence entre les deux (2)? Les deux (2) sont au-dessus de sept cents mètres (700 m), les deux (2) sont à l'extérieur des deux (2) types d'habitats?

365

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

Exactement.

370

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais une est en jaune et l'autre est en vert?

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

375

C'est qu'alentour par exemple de l'éolienne A26, même si c'est au-dessus de sept cents mètres (700 m), le peuplement forestier de ce secteur-là était pas considéré comme intéressant pour la grive de Bicknell.

380

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est bon, merci.

385

Ensuite, à la page 32, vous énumérez des mesures pour minimiser le plus possible les effets, et votre point numéro 3, c'est de modifier le calendrier des travaux de façon à réduire le dérangement.

Donc pas de travaux de construction finalement pendant la période de reproduction.

390

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

395

À ça s'ajoutent d'autres contraintes qui existent déjà, par exemple sur le déboisement, en vertu du Règlement sur les oiseaux migrateurs.

400

Donc il y aurait ni déboisement ni construction en été. Finalement, l'ensemble des travaux, si on suit vos recommandations, devrait être effectué en dehors de la période de reproduction de l'espèce?

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

405

En fait, une fois qu'il sera déterminé qu'il y aura – effectivement, dans ce qui est considéré comme l'habitat de la grive de Bicknell qui est utilisé à l'heure actuelle, on demande au promoteur qu'il y ait aucune activité durant la période de nidification.

410

Donc on sait qu'au niveau du déboisement, effectivement, je pense que de toute façon, c'est quelque chose qui est suivi en général dans tous les projets, il y a pas de déboisement, mais on demande un peu plus.

415

C'est-à-dire qu'au niveau par exemple du montage des éoliennes, du coulage du béton ou de la construction des routes, que ce soit pas fait, quand c'est des portions qui sont dans l'habitat de la grive de Bicknell, que ce soit pas fait en période de nidification.

PAR LE COMMISSAIRE:

420

Mais ça, ça inclut la distance que vous recommandez pour le dérangement aussi?

Il faut que ce soit à l'extérieur du rayon de deux cents mètres (200 m)?

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

425

Bien, au niveau du dérangement, ce qu'on voulait plutôt démontrer, c'est qu'en plus de la destruction pure et simple de l'habitat, c'est que même si c'est mal connu chez les passereaux, il y a possiblement un impact, une fois que les éoliennes sont construites.

430

Donc on parle une fois le parc éolien en exploitation, je veux dire, si on savait par exemple qu'il y a une zone d'influence de cent cinquante mètres (150 m), il faut considérer ça comme une zone d'impact sur la population.

435 Donc la population de grive de Bicknell dans ce secteur-là pourrait être réduite de façon importante, même s'il y a pas de déboisement, donc en phase d'exploitation.

PAR LE COMMISSAIRE:

440 D'accord. C'était pour amener finalement vos considérations sur les pertes d'habitat supplémentaires?

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

Exactement.

445 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK. Bien, moi, j'ai fait le tour, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

450 Merci beaucoup.

455 **CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT CHAUDIÈRE-APPALACHES**

PAR LE PRÉSIDENT:

Messieurs Guy Lessard, Cosmin Vasile et Martin Paulette s'il vous plaît.

460 **PAR M. GUY LESSARD:**

465 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire. À ma droite, Martin Paulette que vous avez rencontré cet après-midi; il est ici comme membre du conseil d'administration du Conseil et à ma gauche, Cosmin Vasile qui est notre directeur général.

Alors écoutez, un petit mot sur les conseils régionaux de l'environnement, si vous permettez! Vous les connaissez déjà, je pense.

470 Nous avons un mandat par entente avec le MDDEP à l'effet d'assurer une mise en oeuvre de veille stratégique au niveau du secteur de l'environnement.

475 Mais j'aimerais surtout insister sur notre mandat en regard du développement durable où on a à assurer la réalisation puis le soutien à la réalisation d'outils d'information et de sensibilisation, mais surtout le mandat qu'on a d'inciter les acteurs régionaux à intégrer la protection de l'environnement et le développement durable dans leur programme, leur politique et leur plan d'action.

480 C'est probablement pour ces raisons que nous agissons au niveau de la Conférence régionale des élu(e)s comme groupe-conseil en développement durable.

485 On pilote ce secteur d'activité là au niveau du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement qu'on représente à la table de concertation sur les indicateurs de développement durable du ministère.

Nos interventions dans le domaine de l'énergie commencent à prendre de l'expérience, comme vous pouvez le constater, si vous vous référez à l'annexe 4 de notre mémoire.

490 Mon deuxième commentaire, c'est de vous parler un petit peu de la position de principe du Conseil régional de l'environnement concernant le Parc éolien du Massif du Sud.

495 L'expérience qu'on a tentée, puis je pense que c'est pas arrivé tellement souvent à date au Québec, c'est de convenir avec le promoteur de faire toute une démarche d'analyse et d'évaluation de son projet avant même que le projet soit déposé au ministère pour une évaluation environnementale.

500 Au cours de ces deux (2) années-là, je dois vous dire que nous avons vécu une approche proactive d'analyses et de dialogues constructifs avec Saint-Laurent Énergies qui nous a amenés à bonifier beaucoup le projet, comme on va pouvoir vous le présenter tout à l'heure.

Pourquoi on a voulu tenter cette expérience-là?

505 Je pense qu'il y a des gens qui sont intervenus cet après-midi pour parler de la difficulté de consultation et d'implication des gens d'une région lorsqu'un promoteur débarque avec un projet d'importance.

Alors nous, on a voulu intégrer puis de rendre opérationnels les principes de développement durable le plus en amont possible du processus d'évaluation d'impacts.

510 On a voulu adapter les différents éléments du projet de parc éolien afin de s'harmoniser avec les orientations provinciales, puis je vous dirai particulièrement le plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques. Ça a été une préoccupation majeure pour nous.

515 Les orientations du plan quinquennal de développement régional, je pense que la CRE, on vous en a parlé cet après-midi, de même que le Plan régional de développement et d'intégration des ressources du territoire.

520 Donc on a tenu compte dans notre démarche de tous ces éléments-là avec le promoteur et également, de l'entente qui est signée entre le MRNF et les MRC concernant la gestion du parc régional.

Également, on a voulu considérer puis intégrer dès le départ toutes les préoccupations environnementales dans l'élaboration de l'étude d'impact.

525 Alors au niveau de notre conseil d'administration, on a des représentants du domaine de la forêt, Martin, ça fait à peu près quatorze-quinze (14-15) ans qu'il se promène au Massif du Sud, il connaît bien le territoire.

530 Également, on a des représentants du côté des organismes de bassin versant qui sont avec nous. Donc on a pu prendre en considération, même du côté des paysages, on a un expert dans le domaine des paysages, on a pu impliquer ces gens-là dans notre démarche.

535 On voulait aussi encourager une plus grande transparence. C'est pas facile d'assurer un engagement de transparence dans un processus d'évaluation aussi important, puis de s'assurer de la participation du public.

On a vu cet après-midi que c'est pas toujours facile. Nous, c'est dans cet esprit-là qu'on a voulu le faire.

540 On a voulu considérer les éléments stratégiques qui permettent l'exploitation du gisement éolien du Massif du Sud, tout en tenant compte d'une gestion intégrée des ressources du territoire.

545 Alors dans le plan quinquennal de Chaudière-Appalaches, ça, c'est un des axes importants qu'on s'est donné au niveau du territoire, la gestion du territoire et des ressources naturelles, de développer la gestion intégrée des ressources naturelles, de rechercher l'harmonisation des usages, puis d'optimiser la valorisation des ressources naturelles.

550 C'est beau de l'écrire, mais comment le vivre de façon concrète! Nous, ce qu'on essaie de faire présentement, c'est de relever le défi, de l'appliquer dans un dossier aussi important que celui du Parc éolien au Massif du Sud.

Donc ça a été en résumé une expérience valable. Ça nous a permis de tenir compte aussi des effets cumulatifs et synergiques, et j'espère qu'on va être capable de vous le démontrer ce soir, avec mes deux (2) collègues.

555 Alors je laisserais la parole à Cosmin pour vous parler un petit peu de ce qu'on appelle, nous autres, des améliorations importantes qu'on a pu apporter au projet dans nos discussions avec Saint-Laurent Énergies.

PAR M. COSMIN VASILE:

560 Donc suite à plusieurs rencontres avec le promoteur, avec Saint-Laurent Énergies, comme monsieur le président de CRECA disait, on a obtenu, bien, ces deux (2) ans de négociations ont porté fruit, puis on a obtenu une réduction du déboisement de l'habitat de la grive de Bicknell de cinquante hectares (50 ha) à onze hectares (11 ha), et ça a été obtenu à réduire le nombre
565 d'éoliennes qui se trouvent dans l'habitat, de vingt (20) à six (6), parce qu'on trouve que c'est assez important.

Puis pour ces six (6) éoliennes qui restent dans l'habitat, on a obtenu un montage pale par pale qui réduit également le déboisement.

570 Et on a fait aussi déplacer les éoliennes qui présentaient un impact majeur sur les principaux points de vue du parc régional. Donc quand on a fait notre analyse sur le paysage, on visait surtout l'attraction, le pôle d'attraction qui était le parc régional, et c'est en fonction de cette analyse qu'on a fait notre position, qu'on a sorti notre position sur le paysage.

575 Également, le promoteur s'est montré proactif et a fait une réalisation, a réalisé une caractérisation ponctuelle sur le terrain des sites de traversée des cours d'eau et des milieux humides sur les sites d'implantation des éoliennes et des infrastructures adjacentes, ce qu'on trouve que c'est très important.

580 Puis également, le repositionnement de certaines éoliennes, ce qui permettrait vraiment l'implantation d'une aire protégée substantielle d'environ vingt-quatre kilomètres carrés (24 km²) qui couvrirait la majeure partie des éléments à haute valeur de conservation du Massif du Sud.

585 Juste pour résumer! Les recommandations comportent autant sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Je vais les lire comme telles.

Donc en ce qui concerne les enjeux économiques!

590 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, Recommandation numéro 4)**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, Recommandation numéro 4, fin "... de la Chaudière-Appalaches.")

Concernant le volet social!

595

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, dernier paragraphe, Recommandation numéro 3)

FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin, Recommandation numéro 3, "... de ce parc.")

600

Et concernant les enjeux environnementaux!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, Recommandation numéro 2)

FIN DE LA LECTURE (Page 1, Recommandation numéro 2, fin, "... encore existants.")

605

Je laisse maintenant la parole à monsieur Martin Paulette pour vous présenter le deuxième volet de notre mémoire portant sur l'aire protégée qu'on propose en complémentarité avec le parc éolien.

610

PAR M. MARTIN PAULETTE:

Alors après avoir réussi à réduire l'impact du parc éolien sur les éléments à haute valeur de conservation, on en venait à avoir une superficie qui contenait une bonne proportion de ces éléments-là et qui pouvait être dégagée pour faire une éventuelle aire protégée.

615

Et la proposition dont on va vous montrer la carte, elle permet naturellement l'implantation du parc éolien. Elle a une superficie de vingt-quatre kilomètres carrés (24 km²) qui inclut les aires protégées déjà existantes au Massif du Sud.

620

On propose que ce soit une aire protégée qui s'apparente à une réserve de biodiversité au point de vue de la rigueur des usages.

625

Et la proposition qu'on fait permet la protection de quatre-vingts pour cent (80 %) de la zone d'altitude supérieure à huit cents mètres (800 m), à peu près les deux tiers des forêts anciennes, ce qui est à peu près la même chose que propose Nature Québec.

630

Cinquante pour cent (50 %) des sapinières à oxalide et soixante-quinze pour cent (75 %) de l'habitat de la grive de Bicknell.

630

Alors ça ressemble à ça!

635 Vous allez voir, il y a deux (2) propositions, deux (2) options, il y en a une qui est un peu plus grande que l'autre, avec la petite ligne rouge qui est due à la présence d'un chemin du parc éolien qui pourrait, lui, à notre avis, ne pas être construit si le parc éolien était construit en deux (2) grappes.

Alors à ce moment-là, on gagnerait un kilomètre carré (1 km²) de superficie à l'aire protégée.

640 Vous pouvez voir que c'est une aire protégée qui ressemble quand même à ce que Gestion Forap a présenté cet après-midi.

La proposition de Gestion Forap, c'est la petite ligne jaune qu'on voit à l'intérieur de la ligne orange.

645 Et cette proposition-là vient s'appuyer exactement sur le parc éolien, sur les chemins du parc éolien.

PAR M. GUY LESSARD:

650 Je serais rendu à la conclusion, si vous permettez!

La vision qu'on s'est donnée dans la région Chaudière-Appalaches, et je fais référence évidemment à notre plan quinquennal, nous a incités à analyser le projet de Saint-Laurent Énergies selon une stratégie de gestion intégrée des ressources naturelles.

655 Donc la question qu'on pose, est-ce que c'est possible de réaliser le projet de Saint-Laurent Énergies puis en parallèle, en complémentaire, se donner une aire protégée crédible?

660 Et ça l'a également facilité la démarche de concertation dans le milieu, du moins au niveau des organismes socioéconomiques qui ont participé de façon importante à la consultation dans ce dossier-là.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "L'ouverture manifestée...")

665 **FIN DE LA LECTURE (Page 15, dernier paragraphe, dernière ligne, "... de leur milieu.")**

Notre mémoire s'applique donc à démontrer la compatibilité de l'aménagement d'un parc éolien et le développement d'une aire protégée au Massif du Sud. Merci.

670 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Juste pour les fins de la Commission, juste déposer auprès de madame Boutin votre petite présentation que vous avez eue ce soir, OK!

675 Maintenant, vous dites que depuis deux (2) ans, finalement, vous avez travaillé avec Saint-Laurent Énergies afin de bonifier le projet de parc éolien.

680 Est-ce qu'au cours de ces deux (2) années-là, vous avez impliqué également des représentants de la population qui se sont montrés intéressés au projet de parc éolien, peu importe leur motivation?

PAR M. GUY LESSARD:

685 Bien, je vous dirais d'abord, dans un premier temps, qu'on avait organisé une série de conférences avec la Conférence régionale des élus et l'AQLPA, sans parler de façon spécifique de ce projet-là, on a voulu alimenter la population d'informations générales sur l'industrie de l'énergie éolienne.

690 Deuxièmement, si vous regardez dans notre mémoire la composition des membres de notre conseil d'administration, c'est certain que ces gens-là, la plupart d'entre eux représentent des organismes, des groupes, et de leur côté, évidemment, ils alimentaient leur propre conseil d'administration à cet égard-là.

695 Je comprends que votre question fait référence peut-être à certaines observations qui ont été faites dans le courant de l'après-midi. C'est certain que ce qu'on peut constater depuis quelques années, particulièrement dans les projets énergétiques, les débats sont pas faciles, surtout dans le contexte de la tenue des audiences du BAPE.

700 Généralement, le promoteur arrive avec un projet important et débarque au niveau des communautés et là évidemment, la plupart du temps, il y a un débat médiatique qui s'engage, parfois même avant que le rapport d'évaluation environnementale soit connu.

705 C'est un petit peu pour ça, nous, qu'on a tenté l'expérience de participer à une consultation avant d'en arriver sous les feux de la rampe du BAPE.

Et j'imagine que les interventions qu'on a entendues cet après-midi, c'est un peu dans ce sens-là. Est-ce que la population pourrait être davantage impliquée dans les débats!

710 Moi, je vous dirais que ça fait quand même plusieurs années que je participe aux audiences du BAPE, il y a eu les BAPE avant la Loi sur le développement durable, puis là, il y a les BAPE après la Loi sur le développement durable, et c'est certain que si un projet est déposé en région, puis il est tout croche, par rapport à ce que véhicule la culture de la Loi sur le développement durable, au départ, ça rend les débats plus difficiles.

715 Et ce qu'on constate aussi, c'est que dans la population, les gens s'approprient beaucoup la Loi sur le développement durable. Et ce qu'on constate, c'est qu'il y en a qui s'en servent pour être en faveur du projet, puis il y en a qui font référence à la même Loi sur le développement durable, sur le même projet, pour expliquer qu'ils sont contre.

720 Alors il y a une problématique aussi à cet égard-là, puis il faudrait peut-être en arriver à modifier le processus de consultation publique autour du BAPE, tout en maintenant le BAPE, mais de voir comment il pourrait y avoir différentes étapes.

725 D'abord de s'assurer que lorsqu'un gouvernement lance avec l'entreprise privée un projet, qu'on s'assure quand même de respecter minimalement les principes de la Loi sur le développement durable, parce que dans la population, c'est acquis maintenant.

730 Les gens vont se servir de la Loi sur le développement durable pour mener les débats sur les projets.

735 On voit ce qui se passe au niveau de l'industrie gazière, je pense que c'est un bel exemple, je veux pas entrer dans les détails, mais on voit que les gens qui sont contre le projet utilisent de façon très brillante la Loi sur le développement durable pour défendre leur position.

740 Moi je considère, puis c'est une opinion personnelle qui n'engage que moi-même, c'est qu'il y aurait peut-être à repenser le processus de consultation. Ça vient pas enlever les prérogatives du BAPE, au contraire, ça viendrait peut-être faciliter la démarche de consultation du BAPE, si on regardait comment mieux arrimer l'application de la Loi sur le développement durable, non seulement au niveau des ministères, parce que les ministères arrivent avec certains projets, puis on voit qu'il y a eu un effort d'intégration de deux-trois (2-3) ministères sur un projet pour le rendre plus facilement acceptable et compréhensible.

745 Dans d'autres projets, on dirait qu'ils ont complètement oublié que ça existait, puis on est pris avec des débats difficiles.

745 Puis également au niveau de la population, je pense que c'est une culture différente, la Loi sur le développement durable, puis il faudrait peut-être prévoir des mécanismes pour que les gens

750 qui sont intéressés de plus en plus à faire référence à cette loi-là, qu'ils puissent avoir un soutien, une relation d'aide quelconque, pour qu'on ait une compréhension univoque de son application.

Je sais pas si ça répond à votre question?

PAR LE PRÉSIDENT:

755 Ça répond quand même assez bien. Je pense que j'ai saisi le sens.

En fait, vous souhaiteriez qu'il y ait peut-être une consultation plus en amont du projet qu'en aval finalement. Donc c'est à peu près le sens de votre intervention, si je comprends bien.

760 **PAR M. GUY LESSARD:**

Exact, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

765 Parfait, merci monsieur. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

770 Et juste pour finir sur l'interprétation! Vous aimeriez qu'on laisse moins de place à l'interprétation justement dans les principes de la loi.

PAR M. GUY LESSARD:

775 Vous savez, quand un débat public s'engage sur un projet quelconque, puis on connaît même pas le projet, essayez pas d'intervenir, c'est déjà très structuré, il y a les pour, les contre, puis on pose des questions, puis on se confronte, et on voit un petit peu qu'est-ce qui peut se passer.

780 C'est que le débat est difficile de débattre de façon rigoureuse un projet, parce que chacun a ses opinions puis défend sa position. On a moins d'écoute, on est plus en train de prouver notre position.

785 C'est une très mauvaise façon d'en arriver à un modèle de développement régional, je trouve.

PAR M. COSMIN VASILE:

790 On a observé également, lors des différentes audiences publiques, ce qu'on a observé, c'est
que parfois, on a la tendance de sortir juste les principes qui nous conviennent pour justifier un
projet ou pour être pour ou contre ce projet-là.

795 Or ce que le gouvernement dit, puis on appuie ça, c'est que la Loi sur le développement
durable, si on juge un projet conformément à la Loi sur le développement durable, il faut le juger
selon tous les principes de développement durable et non pas seulement ceux qui nous
conviennent.

Donc c'est ce qu'on essaie de faire entre autres avec ce projet.

800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

805 On va tomber dans certains éléments de votre présentation!

810 Vous nous avez dit par exemple qu'avec votre expert du paysage, vous aviez examiné ce
que vous considérez comme l'effet sur les paysages les plus menacés du parc, est-ce que ça
correspond à ceux que monsieur Paulette avait identifiés en 2006?

PAR M. MARTIN PAULETTE:

815 Tout à fait, c'est ceux-là. Les cinq (5) points qui sont à l'intérieur du parc et qui sont les
principaux points de vue vus du point de vue du parc.

PAR LE COMMISSAIRE:

820 D'accord. Avec les orientations qui sont données.

PAR M. MARTIN PAULETTE:

Oui.

825 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ça va. Donc quand vous dites les déplacements qu'il y a eus vous amènent à conclure qu'il y a pas vraiment d'impact majeur sur les principaux points de vue du parc régional, c'est votre opinion à vous, là?

830 **PAR M. MARTIN PAULETTE:**

Oui, tout à fait.

835 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord.

840 **PAR M. MARTIN PAULETTE:**

Je dois peut-être préciser que, je dis pas qu'il n'y a pas d'impact du tout. Sauf que les impacts ont été considérablement réduits.

845 En fait tous ces points de vue là, sauf un, je crois que de tous ces points de vue là sauf d'un, on voit des éoliennes. Sauf que la plupart du temps, elles sont très décalées dans le champ de vision ou bien c'est des petits morceaux d'éoliennes ou bien elles sont éloignées ou des choses comme ça.

850 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Pour les paysages que vous aviez identifiés?

855 **PAR M. MARTIN PAULETTE:**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

860 D'accord. Dans vos recommandations, j'aimerais juste valider deux (2) choses!

Votre recommandation numéro 3, vous nous avez fait part de réduction que vous avez obtenue d'impacts de la part du promoteur – numéro 2 – mais vous l'encouragez néanmoins à poursuivre les mesures d'atténuation appropriées afin de réduire l'importance des impacts résiduels encore existants.

865 Ça va jusqu'où, ça? Par exemple, est-ce que vous rejoignez la position du MRNF à l'effet d'exclure le parc éolien de l'habitat de la grive de Bicknell?

Pouvez-vous peut-être préciser un peu?

870 **PAR M. GUY LESSARD:**

En fait, nous, dès le départ, on s'est placé dans un contexte évolutif. C'est-à-dire qu'après les audiences du BAPE, vous allez transmettre vos avis au ministre, le ministre va en prendre compte, lui pourra transmettre ses recommandations au Conseil des ministres. En cours de route, 875 les choses vont évoluer, et on peut pas juger jusqu'à quel point ça peut se faire.

Sauf que nous, ce qu'on dit, c'est que s'il y a d'autres améliorations qui feront l'objet d'un consensus, c'est sûr qu'il faut continuer à travailler dans ce sens-là.

880 On n'a pas ciblé d'éléments comparatifs avec aucun autre projet.

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord. Dans votre recommandation numéro 1, elle se termine en disant:

885 "Que l'implantation du projet de Parc éolien du Massif du Sud doit permettre également l'implantation d'une aire protégée d'un type apparenté à la réserve de biodiversité."

890 Alors c'est ce "doit permettre également", c'est une condition, c'est une question, ça a été validé?

PAR M. GUY LESSARD:

895 C'est dans le sens que ça devrait permettre à notre évaluation – et je dois vous dire qu'on a fait des démarches au niveau régional auprès des MRC, auprès de la Conférence régionale des élu(e)s. Vous avez vu les résolutions cet après-midi.

Alors ça reçoit une attention positive de la part de ces organismes-là. Et donc, on va continuer à travailler dans ce sens-là.

900 C'est sûr qu'on peut pas arrêter tous les détails à ce moment-ci, c'est quand même une opération qui est assez longue à faire, il y a des consultations.

905 Je sais pas si vous avez remarqué, mais dans les différents intervenants qu'on a pu entendre aujourd'hui, il y a beaucoup d'éléments de concertation entre les organismes, que ce soit du côté forestier dans cette démarche-là. Alors nous, on veut rester dans cette option-là de concertation dans la démarche, et on ne ferme pas la porte à des améliorations.

910 Et je pense bien que Saint-Laurent Énergies qui appuie également notre démarche d'avoir en complémentaire une aire protégée, ils sont pas fermés eux autres non plus à des améliorations. Il s'agit d'en évaluer les impacts.

915 On l'a fait pendant deux (2) ans, puis je penserais pas que ça s'arrête ici ce soir. Je pense qu'on va continuer à travailler dans cet esprit-là.

Et j'imagine que les recommandations que vous allez faire au ministre vont aussi être dans ce sens-là.

920 On peut pas présumer ce soir de ce que vous allez proposer, on peut juste essayer de vous influencer.

PAR LE COMMISSAIRE:

925 D'accord. Et puis là, bien sûr, j'avais commencé avec monsieur Paulette aujourd'hui sur ses hypothèses d'aire protégée dans son document de 2010 sur la triade et puis là, bon bien, on arrive encore avec une nouvelle version qui arrive par rapport à vos hypothèses du document sur la triade.

930 Alors j'aurais voulu savoir finalement qu'est-ce qui a changé, puis pourquoi?

PAR M. MARTIN PAULETTE:

935 Ce qui a changé, c'est qu'en tenant compte, en essayant de faire quelque chose qui pourrait satisfaire tout le monde, y compris les forestiers, les gens qui veulent faire d'autres développements dans le parc et la nouvelle configuration du parc éolien, on en arrive à cette proposition-là qui est légèrement réduite par rapport – elle était de vingt-sept kilomètres carrés (27 km²), je crois, dans la petite hypothèse dans le document, donc elle maintenant à vingt-quatre (24 km²) ou vingt-cinq (25 km²) selon le cas. C'est une légère réduction.

940 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais il y a pas d'éléments en particulier que vous voulez mentionner?

En fait, ce qu'on s'aperçoit, c'est aux deux (2) extrémités plus ou moins que...

945

PAR M. MARTIN PAULETTE:

C'est un peu sur le flanc du Mont-du-Midi où ça a été rapetissé. C'est un habitat à grive de Bicknell mais qui a été passé à l'éclaircie précommerciale, donc qui a été fortement amoché.

950

PAR LE COMMISSAIRE:

Perturbé.

955

PAR M. MARTIN PAULETTE:

Perturbé. Et puis de l'autre côté, on a tenu compte des plans quinquennaux de récoltes du gestionnaire forestier.

960

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord. Mais comme vous êtes, de ce que j'ai compris depuis le début que je suis sur ce dossier-là, à peu près la personne qui connaît, une des personnes qui connaît bien le territoire, le bout que vous avez enlevé sur la crête du Mont-du-Midi, parce que ça a été très perturbé, est-ce que c'est un habitat, à ces altitudes-là, qui est susceptible de se régénérer en habitat pour la grive de Bicknell?

965

PAR M. MARTIN PAULETTE:

970

Probablement à long terme, oui.

Mais il faut dire qu'à partir du moment où on a su que le ministère allait protéger de toute façon l'habitat de la grive de Bicknell, on s'est dit que même les portions qui n'étaient pas incluses dans une aire protégée très restreignante comme une réserve de biodiversité seraient de toute façon protégées.

975

Donc cent pour cent (100 %) de l'habitat serait protégé. Et que ce qui était important de protéger à part ça, c'était plus les éléments qui étaient au-dessus de huit cents mètres (800 m), ainsi que les forêts anciennes qui ne jouissent pas de protection pour l'instant au Massif du Sud.

980

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

985

Merci messieurs.

990

MRC DE BELLECHASSE ET MRC DES ETCHEMINS

PAR LE PRÉSIDENT:

995

Messieurs Hervé Blais, Hector Provençal, Fernand Heppell, Clément Fillion s'il vous plaît.

Bonsoir messieurs. On vous écoute.

PAR M. HERVÉ BLAIS:

1000

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire! Nous sommes les représentants de la MRC de Bellechasse et des Etchemins. Alors je me présente à nouveau, Hervé Blais, préfet de la MRC de Bellechasse.

1005

Je suis accompagné de mon collègue, monsieur Hector Provençal à ma droite, préfet de la MRC des Etchemins, et à mon extrême droite, le directeur général de la MRC des Etchemins, Fernand Heppell, et à ma gauche, le directeur général de la MRC Bellechasse, monsieur Clément Fillion.

1010

Alors le mémoire déposé à la Commission présente la position de nos deux (2) organismes sur le projet éolien de Saint-Laurent Énergies sur le territoire du Parc régional Massif du Sud.

1015

Compte tenu du temps qui nous est alloué, nous ne présenterons pas les deux (2) premières parties du mémoire, soit celle qui décrit le territoire et celle qui parle des rôles et mandats des MRC.

1020

Après une courte introduction, nous vous présenterons plus particulièrement la section 3, soit notre intérêt pour le projet éolien; la section 4 qui fait un historique du parc régional; les sections 5 et 6 qui concernent les immobilisations et le financement du parc régional; la section 7 relativement à l'acceptabilité sociale du projet et enfin, la section 8 qui parle de notre évaluation de l'option proposée par Saint-Laurent Énergies.

En guise d'introduction, vous comprendrez que notre mémoire est fortement teinté des orientations et objectifs qui ont guidé le milieu dans le projet du Parc régional Massif du Sud. Il importe donc de camper minimalement certaines prémisses.

1025

Les deux (2) MRC ont créé officiellement le Parc régional Massif du Sud en 1998, mais y consacrent, en concertation avec le milieu, des énergies pour le développer depuis maintenant plus de trente (30) ans.

1030

Les objectifs premiers ayant guidé la Corporation d'aménagement et du développement du Massif du Sud, c'est-à-dire la CADMS, et les MRC, dans le développement du parc, sont les suivants!

1035

Premièrement, mettre en valeur ce territoire en utilisant le concept d'aménagement intégré des ressources et deuxièmement, créer de l'emploi, pour contrer le fort taux de chômage et l'exode des jeunes du territoire des municipalités de Saint-Luc, Saint-Magloire, Saint-Philémon et Buckland.

1040

En ce qui concerne maintenant notre intérêt pour le projet éolien!

Outre notre intérêt à trouver des solutions financières pour le parc régional, c'est avant tout dans le cadre de nos responsabilités en matière d'aménagement et de développement du territoire que le projet éolien nous interpelle.

1045

Ces responsabilités sont inscrites à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

1050

À cet effet, les MRC ont adopté des règlements de contrôle intérimaire en conformité avec les orientations gouvernementales en matière de développement éolien pour le Québec, l'analyse territoriale Chaudière-Appalaches concernant le volet éolien du MRNF et en conformité avec nos préoccupations, soit la protection des investissements déjà réalisés dans le parc et son développement projeté.

1055

À cet égard, le Plan d'aménagement et de développement du parc régional est actuellement en cours de révision, et cette révision sera complétée une fois que nous serons fixés sur la réalisation ou non du projet éolien.

1060

Maintenant, un mot sur l'historique du parc régional! En tenant compte des objectifs poursuivis par les MRC et la CADMS, plusieurs réalisations ont pu voir le jour au cours des années, soit la Station touristique du Massif du Sud en 1989, le Village alpin en 1990, le Ranch Massif du Sud en 1991, le Centre de motoneige du Massif du Sud en 1992.

Ces équipements majeurs ont été réalisés par des promoteurs privés, c'était l'orientation préconisée par la CADMS.

1065 Les autres infrastructures implantées en grande partie avec l'apport du programme de mise en valeur du milieu forestier, le volet 2, et la participation du milieu, les deux (2) MRC et quatre (4) municipalités, sont principalement les suivantes!

1070 Établissement d'un réseau de sentiers pédestres, équestres, quad, motoneige et multifonctionnels, la route d'accès aux panoramas qui constitue le lien entre Saint-Luc et Saint-Philémon, en passant par les sommets du massif, plusieurs refuges, le camping et autres.

1075 Je dois ajouter ici que malgré diverses demandes formulées depuis 1983 auprès du gouvernement du Québec, à l'effet que le Parc du Massif du Sud soit reconnu comme parc régional ou même provincial, aucune attestation officielle n'a été accordée à ce parc-là.

1080 Concernant les immobilisations, ainsi, à la section 5 du mémoire, vous trouverez un tableau démontrant l'importance des sommes investies dans les projets d'immobilisations dans le parc régional.

L'ensemble des investissements représente plus de onze millions (11 M\$) dont plus de quatre millions (4 M\$) proviennent de subventions diverses et se répartissent comme suit!

1085 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11)**

FIN DE LA LECTURE (Page 11, fin)

1090 Concernant le financement déficient! Durant toutes les années passées, nos organisations ont réussi à opérer le parc régional en misant sur l'apport de subventions et en y injectant des argents nécessaires à sa survie.

Les diverses subventions gouvernementales ont permis des investissements majeurs et la mise en place d'infrastructures permettant une offre récréotouristique intéressante.

1095 Toutefois, nous ne pouvons plus compter sur les investissements publics comme par le passé, et malgré tous les efforts consentis, jamais nous n'avons pu trouver de solution récurrente à la problématique du sous-financement.

1100 À l'origine, le programme Forêt Habitée mis de l'avant par le gouvernement du Québec devait s'accompagner de retombées financières via l'exploitation des ressources.

Malheureusement, le gouvernement ne donna pas suite à ce programme et le financement récurrent ne s'est jamais concrétisé.

1105 Devant le constat et sans un apport de revenus récurrents, les élus des deux (2) MRC envisagent de mettre fin aux opérations du parc régional.

Les états financiers déjà déposés et ceux que vous pouvez constater dans notre mémoire apporteront un éclairage réaliste de la situation financière du parc régional.

1110 Je demanderais à mon collègue monsieur Provençal de faire la lecture de la suite du mémoire.

PAR M. HECTOR PROVENÇAL:

1115 L'acceptabilité sociale! Depuis le début, dans l'élaboration du projet éolien par Saint-Laurent Énergies, les représentants ont à notre connaissance consulté, informé les conseils municipaux, la population et les MRC au fur et à mesure de l'avancement du projet.

1120 Ainsi, les consultations menées nous satisfont, et le résultat est conforme à nos attentes en matière d'aménagement du territoire et ce, sans présumer de la validité du projet relativement aux questions environnementales.

1125 Quant à la population, du moins celle des quatre (4) municipalités directement touchées, nous considérons qu'elle a pu s'exprimer démocratiquement lors des consultations menées tant par les municipalités que par le promoteur.

1130 De plus, les élections municipales de l'automne 2009 ont également apporté un éclairage sur l'acceptabilité sociale. En effet, les électeurs se sont prononcés majoritairement en faveur du projet en élisant les candidats favorables à cette réalisation.

1135 Notre évaluation du projet! Comme nous l'avons déjà mentionné, le projet Saint-Laurent Énergies respecte nos orientations d'aménagement et nos réglementations encadrant cette activité. Il s'intègre au territoire visé, en tenant compte des affectations du territoire, affectations qui tiennent compte du potentiel de développement de cette partie du parc régional qui est vouée principalement à l'exploitation de la ressource forestière depuis plusieurs décennies.

En fait, comme cette partie du parc a fait l'objet d'aménagement forestier intensif, nous croyons que sa valeur pour la biodiversité a été grandement affectée. Le projet éolien que l'on reconnaît est le projet de développement durable, ne vient que confirmer l'exploitation des

1140 ressources primaires de ce territoire, soit la forêt pour la matière ligneuse et le vent pour la production d'énergie, deux (2) usages qui se complètent.

Le plan d'aménagement du parc régional en cours de révision a été pris en compte par le promoteur et ce, à notre satisfaction.

1145 Nous compléterons l'exercice de révision et le plan d'affaires du parc régional à la suite de la décision ministérielle sur le projet éolien.

La conclusion!

1150 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 21, point 9, "Conclusion")**

FIN DE LA LECTURE (Page 22, dernier paragraphe, dernière ligne, "... du Parc Massif du Sud.")

1155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. On vous avait envoyé quelques questions au niveau des deux (2) MRC dont une entre autres, est-ce que vous avez eu la réponse, à savoir à quelle date en 2002, le parc régional avait mis fin à ses activités?

1160 Parce que dans la réponse, on dit, vous allez l'avoir bientôt, ou on va attendre la CADMS, la réponse de la Corporation d'aménagement et de développement, est-ce que vous avez eu cette réponse?

1165 **PAR M. CLÉMENT FILLION:**

Non. On a fait effectuer une recherche au niveau des archives, parce que c'est des documents qui sont à la Société de gestion qui a été dissoute, or on n'a pas eu encore l'information par rapport à ça.

On sait que c'est en 2002, mais les dates exactes, on peut pas vous confirmer.

1170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1175 Donc vous continuez vos recherches?

PAR M. CLÉMENT FILLION:

1180 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1185 Excellent. C'est mentionné également dans le mémoire qu'en 2007, en janvier 2007, il y avait eu un colloque qui s'était tenu à Buckland et que, bon, suite à ce colloque-là, il y avait eu un comité qui avait été formé.

1190 Donc le comité devait regarder certaines choses, et vous dites que suite aux recommandations formulées par le comité, donc c'est à la page 10 de votre mémoire, quelles étaient ces recommandations?

PAR M. CLÉMENT FILLION:

1195 Dans le fond, l'essentiel des recommandations tournait au fait de reconfier le mandat à un seul organisme, parce qu'il existait deux (2) organisations qui avaient pratiquement les mêmes objets, soit la CADMS et la Société de gestion.

Et les gens voulaient que, dans le fond, il n'y ait qu'un organisme qui ait ce mandat-là officiel.

1200 On savait aussi que la Société de gestion avait des difficultés financières, on en était informé.

1205 Et le troisième élément était dû au fait que compte tenu d'une modification dans les principes de comptabilité municipale, il fallait resserrer un peu la gestion de ce parc-là pour s'assurer que les sommes investies étaient contrôlées par le milieu municipal, d'où la décision de confier à un seul organisme.

1210 Celui qui a été retenu, c'est la CADMS, puisque la CADMS était déjà propriétaire de lots, avait déjà des actifs, or ça nous est apparu plus simple.

1215 Par contre, il y a eu une condition de mise, c'est que la CADMS modifie ses règlements généraux pour prévoir qu'il y aurait une majorité d'élus, et ça a été une grande majorité, puisque le conseil d'administration a été formé de neuf (9) personnes, donc les quatre (4) représentants pour les deux (2) MRC, deux (2) par MRC, un représentant pour chacune des municipalités et un neuvième siège.

PAR LE PRÉSIDENT:

1220 Est-ce que c'est vrai, parce qu'on entend toutes sortes de choses, est-ce que c'est vrai que la Société de gestion a été dissoute parce que ceux qui travaillaient pour la Société de gestion ou qui en étaient les responsables étaient en défaveur d'un projet éolien dans le Parc du Massif du Sud?

PAR M. CLÉMENT FILLION:

1225 Du tout. C'est parce que la décision, l'orientation s'est prise en 2007, et c'était vraiment une problématique financière.

1230 D'ailleurs quand la Société de gestion, la décision s'est prise quand on a constaté qu'on n'avait plus d'argent pour opérer. La MRC de Bellechasse a dû d'ailleurs absorber une marge de crédit de dix mille dollars (10 000 \$) à la fin des opérations de la Société de gestion.

1235 Il y avait eu une rencontre d'ailleurs au cours de 2007 pour aviser les différents partenaires de l'orientation des MRC relativement à cette décision de confier à une seule organisation.

Ça aurait pu être à la rigueur la Société de gestion, mais compte tenu de ses difficultés financières et compte tenu que la CADMS avait des actifs, c'est le choix que les élus ont pris.

PAR LE PRÉSIDENT:

1240 Et lorsque vous dites que vous avez averti vos partenaires, qui étaient les partenaires?

PAR M. CLÉMENT FILLION:

1245 Je peux vous donner ici, j'ai eu une rencontre le 12 juin 2007 du comité de liaison dont vous parliez tantôt.

1250 Les membres du comité de liaison, à cette rencontre, étaient présents: Raymonde Garant, Alain Contant, Frank Desmeules, Morgan Robitaille, Mathieu Tremblay du secteur Forêt, Roland Turgeon, donc les principaux acteurs au niveau des projets privés.

1255 Et on leur avait dit, monsieur Blais qui était préfet avait dit, il avait fait une présentation, une mise en contexte de la volonté des deux (2) MRC de modifier la structure actuelle relativement à la gestion du parc, considérant les périmètres comptables des deux (2) MRC et considérant l'orientation des deux (2) conseils de MRC qui voulaient aller dans ce sens-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1260 Parfait, merci. Maintenant, si on regarde les immobilisations qui ont eu cours dans le parc régional!

Bon, quand on parle de la construction du chalet de ski, est-ce que ça a été fait par le privé ou ça a été fait par la Corporation d'aménagement?

1265 **PAR M. CLÉMENT FILLION:**

Le chalet de ski a été fait par le privé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1270 Même chose pour la piste de ski, j'imagine?

PAR M. CLÉMENT FILLION:

1275 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1280 Donc ça a coûté quatre virgule cinq millions (4,5 M\$). Le SPEQ à côté, est-ce que ça a subventionné?

PAR M. CLÉMENT FILLION:

1285 C'est un programme de crédit d'impôt aux investisseurs à l'époque.

PAR LE PRÉSIDENT:

1290 D'accord. Est-il vrai que le Centre de motoneige de Saint-Magloire a été vendu à perte par une de vos entités?

PAR M. CLÉMENT FILLION:

1295 Il faudrait voir. C'était une corporation sans but lucratif; or le résultat, il faudrait voir peut-être tantôt à la présentation du mémoire de la CADMS, madame la mairesse de Saint-Magloire est avec nous, étant donné que cet équipement-là est à Saint-Magloire!

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais madame était pas là à l'époque, par exemple!

1300

PAR M. CLÉMENT FILLION:

On peut tenter de vous valider ça. Mais ils ont sûrement pas fait d'argent.

1305

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Mais ce serait peut-être, j'aimerais ça savoir, parce qu'il y a quand même eu, savoir à quel prix ça s'est vendu. Parce que si on regarde ça, il y a eu quoi, cent soixante-dix mille dollars (170 000 \$) de subventions sur un coût de deux cent vingt mille (220 000 \$), j'espère que vous l'avez pas vendu vingt-cinq mille (25 000 \$)!

1310

Quelles sont les raisons qui ont conduit à la construction d'un poste d'accueil?

PAR M. CLÉMENT FILLION:

1315

Alors il y a eu une réflexion de faite à l'époque. C'était dans le plan de développement du parc. Ça a toujours été, ça avait toujours été inscrit qu'il y avait peut-être nécessité d'avoir un endroit pour accueillir les gens.

1320

Or cette réflexion-là a perduré pendant plusieurs années, et la décision finale s'est prise du temps de la Société de gestion qui a confirmé que oui, il fallait un équipement, parce qu'on avait des activités durant l'été, il y avait des ententes avec la station de ski pour accueillir, sauf que quand on arrivait un peu plus à l'automne, c'était un petit peu plus difficile de se loger parce que la station avait ses propres activités.

1325

Or à un moment donné, ils ont pris la décision de construire et de vraiment se donner un poste d'accueil, un point d'accueil pour le Parc Massif du Sud.

PAR LE PRÉSIDENT:

1330

On parle d'accès au parc, est-ce que cet accès-là est obligatoirement payant ou moi, en simple utilisateur, je décide demain matin de m'en aller dans le rang 9 de Saint-Luc et prendre mes raquettes et d'embarquer dans le parc?

1335

Est-ce que je dois aller payer après, si je veux pas payer?

PAR M. FERNAND HEPPELL:

1340 Effectivement, jamais il pourra y avoir de contrôle absolu dans le parc. Il y a le poste
d'accueil, évidemment c'est un parc où les gens se réfèrent pour l'information et tout, mais
effectivement, les gens, que ce soit en motoneige, que ce soit pour la randonnée pédestre, les
gens peuvent y pénétrer à différents endroits.

1345 Alors actuellement, dans le passé et actuellement, même dans l'avenir, il pourra jamais y
avoir de contrôle absolu.

1350 C'est pourquoi il y a tellement d'écarts. On a entendu depuis le début des audiences des
écarts entre des chiffres de fréquentation. Or les seules données que nous, on peut confirmer, ce
sont les données qu'on contrôle par le poste d'accueil, qui sont de l'ordre de cinq mille (5000) à six
mille (6000) annuellement.

Et même si on pouvait arriver à contrôler davantage, on pourrait peut-être arriver à doubler
les entrées payantes, mais sans contrôler de façon absolue.

1355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et est-ce que ça serait rentable de contrôler plus?

1360 **PAR M. FERNAND HEPPELL:**

Voilà! Il y a une limite, c'est évident que s'il y avait du personnel, si on avait la capacité
d'avoir du personnel qui permet non seulement de contrôler mais aussi de faire la promotion du
parc, la planification et tout, évidemment, là, ça devient plus rentable de le faire. Ça devient plus
possible de le faire aussi, avec la présence de personnes additionnelles sur le terrain aussi.

1365 **PAR M. CLÉMENT FILLION:**

1370 Sauf qu'il y a peut-être des utilisateurs qu'on peut pas facturer, entre autres motoneige et
quad.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et pour quelle raison?

1375 **PAR M. CLÉMENT FILLION:**

Parce qu'ils paient déjà pour des sentiers, puis nous, notre sentier s'ajoute à l'ensemble des sentiers.

1380 Or ils circulent. Là, il faudrait dire, bien, quand tu rentres dans le parc, tu as un autre droit pour circuler dans notre parc. Or vous voyez la difficulté de le faire, là.

PAR M. HERVÉ BLAIS:

1385 Si je peux ajouter quelque chose, monsieur le Président!

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y.

1390

PAR M. HERVÉ BLAIS:

1395 C'est qu'un autre exemple comme de quoi on peut pas contrôler et on ne peut pas demander un droit d'accès au parc, si on pense au Parc linéaire Monk qui traverse la Zec Chapais, les gens qui traversent la zec, la zec ne peut pas leur demander une contribution financière.

L'hiver, c'est la motoneige qui circule là. Le motoneigiste paie une carte de membre, et à partir du moment où il a sa carte de membre, il a accès à tout le réseau québécois de sentiers de motoneige.

1400

L'été, ce sont les quadistes qui ont accès, et le quadiste paie également une carte de membre. Et à partir du moment où il a sa carte de membre, il a accès à tout le réseau québécois de sentiers de quad.

1405 Donc on peut pas refacturer une deuxième fois.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci.

1410

Une autre question maintenant, est-ce que vous avez déposé le document qui devait être disponible en début de semaine, c'est-à-dire le document sur les règlements généraux initiaux de 84, ça a été déposé?

1415

PAR M. CLÉMENT FILLION:

Ça a été déposé ce soir.

1420

PAR LE PRÉSIDENT:

Excellent, merci.

1425

J'ai regardé un peu, quand vous parlez de vos prévisions budgétaires, donc vous dites dans vos prévisions budgétaires que c'est requis au moins un minimum requis de quatre cent trente-cinq mille (435 000 \$), pour faire fonctionner le parc.

1430

Donc si on regarde ça, vous avez fait un budget à cinq cent vingt-cinq mille (525 000 \$), bon, qui balance évidemment, les revenus et les dépenses, ça balance tout le temps, en autant qu'on ait des revenus comme il faut, habituellement!

1435

C'est parce que je regarde ça, puis il y aurait trois cent quatre-vingt-cinq mille (385 000 \$) qui proviendraient finalement, d'une part, des baux de trente (30) éoliennes ou de trente et une (31) éoliennes, plus le soixante-quinze mille (75 000 \$) que Saint-Laurent Énergies vous a donné, et vous avez également des autres revenus, c'est-à-dire des revenus d'activités de soixante-dix mille (70 000 \$), dix mille (10 000 \$) pour des baux de location qui sont existants à l'heure actuelle et revenus divers, dix mille (10 000 \$), donc pour un montant de quatre-vingt-dix mille (90 000 \$).

1440

Si je fais les deux (2), ça fait grosso modo quatre cent soixante-quinze mille (475 000 \$); s'il y a des dépenses de quatre cent trente-cinq mille (435 000 \$), il en reste quarante mille (40 000 \$).

Est-ce que le quarante mille (40 000 \$) est suffisant pour faire de l'investissement ou faire des projets dans le parc?

1445

PAR M. FERNAND HEPPELL:

C'est-à-dire qu'il y a quand même en immobilisations, en investissements, il y a quand même un cent mille dollars (100 000 \$) qui est prévu, là. Si on regarde sur ce qui est déposé au mémoire, il y a cent mille dollars (100 000 \$), après le coût des activités.

1450

On voit à l'immobilisation, alors que ce soit l'actualisation dont on parlait dans un dossier précédent, vous avez les améliorations, les nouvelles infrastructures, on parle de cent mille dollars (100 000 \$) annuellement. Or c'est quand même moins que ce qu'on a connu par exemple les dernières années quand on voyait les immobilisations tout à l'heure qui étaient de l'ordre d'à peu

1455 près deux cent mille dollars (200 000 \$) par année, lorsqu'il y avait la construction de sentiers, refuges, différentes choses.

1460 C'est évident qu'on n'a pas à développer à ce même rythme là nécessairement actuellement, sauf qu'il faut penser que si – juste simplement pour actualiser, même en réduisant de moitié et en faisant des ajouts, on peut estimer à cent mille dollars (100 000 \$) les immobilisations annuelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

1465 Donc quand on parle dans votre budget de frais de financement de quarante-deux mille dollars (42 000 \$), les frais de financement correspondent à quoi exactement?

PAR M. FERNAND HEPPELL:

Principalement à la dette sur le poste d'accueil.

1470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis il reste combien d'années à payer là-dessus?

PAR M. FERNAND HEPPELL:

1475 Ah, il reste en fait, mon dieu, quinze (15) ans. Parce qu'il y a une partie qu'on ne réussissait même pas ces dernières années à commencer à payer. Alors actuellement, c'est le montant.

PAR M. CLÉMENT FILLION:

1480 Ce qu'on a payé à date, c'est les frais d'intérêt. L'institution financière a reporté le remboursement en capital, puis on a commencé à payer au mois de septembre cette année, en septembre 2010.

1485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est sur vingt (20) ans ou sur quinze (15) ans?

PAR M. CLÉMENT FILLION:

1490 Quinze (15) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

1495 C'est beau. Monsieur Haemmerli, avez-vous des questions?

PAR LE COMMISSAIRE:

1500 Bien oui! Vous terminez votre mémoire en disant qu'il faut s'interroger sur les conséquences que pourrait avoir la fermeture du parc pour les entreprises privées qui opèrent dans le parc.

1505 Alors j'aimerais peut-être avoir un peu plus de détails. Parce que certains ont des baux, certains ont acheté des terrains, est-ce que ça remet par exemple en question l'existence du centre de ski?

PAR M. CLÉMENT FILLION:

1510 Non, pas directement. Nous, on parle surtout de l'ensemble des sentiers multifonctionnels qu'utilisent les autres promoteurs, alors que ce soit pédestres, équestres, etc.

Alors nous, on se dit que le jour où on ne sera plus là pour les entretenir, on sait ce que ça fait en milieu forestier. Dans cinq-dix (5-10) ans maximum, il y en aura plus de sentiers.

1515 Or c'est dans ce sens-là que nous, on se dit que le parc naturel qu'on se targue de visiter, bien, s'il n'y a plus de sentiers, je suis pas sûr que les gens vont aller dans un milieu complètement boisé avec aucun accès.

1520 Or c'est dans ce sens-là. Et nous, on a quand même des activités qu'on partage, entre autres par exemple raquette, ski de fond. Or la station de ski utilise nos sentiers. Le centre équestre utilise nos sentiers, c'est des ententes.

Mais il y a un entretien à faire qu'on fait à ce niveau-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1525 C'est de ce point de vue là que vous faites cette mention.

PAR M. CLÉMENT FILLION:

1530 C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1535 Monsieur Fillion, au niveau de l'entretien des sentiers de motoneige, en fait est-ce que c'est le parc lui-même qui le fait ou bien donc c'est les clubs de motoneige?

PAR M. CLÉMENT FILLION:

1540 C'est les clubs.

PAR LE COMMISSAIRE:

1545 Bon bien, on fait des scénarios! Vous nous avez parlé du plan d'aménagement du parc qui est en cours d'élaboration, je pense pas qu'on ait une version de ça, est-ce que c'est possible d'avoir une idée de ce que contient ce document-là?

J'imagine qu'il prévoit...

PAR M. CLÉMENT FILLION:

1550 On a déjà une version préliminaire qui avait été faite, qu'on avait commencé à modifier, sauf que compte tenu de l'orientation des deux (2) conseils de MRC où là, toute la question de la poursuite des opérations du parc ou même la survie du parc est en jeu, or on n'a pas voulu travailler, parce que si jamais le projet éolien se réalise, il va falloir obligatoirement le modifier.

1555 Parce qu'au départ, dans notre plan d'aménagement, il y avait pas de ressource éolienne, il y avait pas de projet éolien.

PAR LE COMMISSAIRE:

1560 Justement, c'est là que je m'en allais! Advenant le cas que ça se produise, qu'il n'y ait pas ce projet-là, c'est quoi la vocation de ce territoire-là dans votre schéma, vous avez dû y penser, vous nous avez dit que vous y aviez pensé?

PAR M. FERNAND HEPPELL:

1570 En fait, en fonction de l'implantation projetée du projet éolien, c'est qu'il y a pas tellement – la vocation première du parc reste la même. La vocation d'exploitation de ressources, que ce soit de ressource forestière ou des activités récréotouristiques, il n'y a pas d'empêchement, dans l'analyse, il n'y a pas d'empêchement à les poursuivre.

PAR LE COMMISSAIRE:

1575 C'est pas le sens de ma question. C'était advenant qu'il n'y ait plus de parc, quelle aurait été la vocation de ce territoire-là, plus de parc régional? Ni éolien, ni régional, quelle serait la vocation de ce territoire?

PAR M. FERNAND HEPPELL:

1580 À ce moment-là, s'il n'y a plus de parc régional, c'est le ministère des Ressources naturelles qui reprend possession de la gestion des terres publiques tout simplement, donc ça redevient sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

PAR LE COMMISSAIRE:

1585 D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1590 Merci messieurs.

LINE L. COULOMBE

1595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Line Coulombe.

1600 Bonsoir madame Coulombe.

PAR Mme LINE L. COULOMBE:

1605 Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

Le diaporama qui défilera, ce sont des photos du Massif du Sud évidemment et les auteurs sont monsieur Mario Labrie, Stéphane Gingras, mon conjoint Yvon Coulombe et moi-même.

1610 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Je présente ce...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3^e paragraphe, 3^e ligne, "... Service canadien de la faune...")

Comme il a été dit tantôt, là, avec les représentants de QuébecOiseaux.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, 3^e ligne, "... à part les chemins...")

1615

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, 2^e ligne, "... au Massif du Sud...")

Là, j'ai vu tantôt que c'était pas juste les MRC, il y avait aussi le CRECA.

1620

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 3^e paragraphe, 2^e ligne, "... tout en conservant...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... de ma résidence.")

À Saint-Magloire.

1625

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Pourquoi des trois (3)...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, 2^e ligne, "telle que proposée...")

1630

Par Nature Québec.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, 2^e ligne, "... et par le RésEAU...")

FIN DE LA LECTURE (Page 7, dernier paragraphe, dernière ligne, "... laissé faire ça...")

1635

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1640

Merci. Quelques questions évidemment.

Dans l'éventualité où Saint-Laurent Énergies déplaçait les six (6) éoliennes qui sont présentes dans l'habitat de la grive de Bicknell, est-ce que le projet, serait-il pour vous plus acceptable?

1645

PAR Mme LINE L. COULOMBE:

Le projet éolien dans le Parc du Massif du Sud, pour moi, peu importe que les six (6) éoliennes soient déplacées ou pas, il est pas acceptable.

1650

Je peux peut-être commenter mon commentaire! C'est que ça fait plus de trente et un ans (31) ans que je parcours avec ma famille les parcs nationaux à la grandeur du Québec ou des provinces maritimes.

1655 J'ai appris, en allant dans les parcs nationaux, qu'une branche à terre, tu ne la ramasses pas pour mettre une guimauve au bout de ça, parce que la branche qui est à terre, elle est pas morte. Elle est là, elle va servir de nourriture à des espèces, elle va servir d'abri, elle va se décomposer, elle va servir d'engrais, alors une branche, on n'y touche pas.

1660 Et là, on va aller implanter soixante-quinze (75) tours plus grosses que le Complexe G dans un parc avec une biodiversité si fragile. C'est les sommets qui sont les plus fragiles.

1665 Un arbre, avant d'atteindre cent pieds (100 pi) de haut, ça prend combien d'années, combien d'années! Mais tellement facile à détruire.

Alors pour moi, tout projet industriel qui sera dans le Massif du Sud, parce que je sais c'est quoi qu'il y a là, on les voit toutes les belles photos qu'il y a là, ce sera inacceptable.

1670 Moi, je vois que du développement durable. Une aire protégée, telle que proposée par le RésEAU des montagnes, parce qu'il y a différents niveaux de protection; il y a des niveaux de protection accrus pour la grive de Bicknell, pour la biodiversité qui est très fragile, et il y a même place à l'éolienne, mais pas sur les sommets de sept cents mètres (700 m) et plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1675 Vous dites que les éoliennes peuvent nuire à la qualité des eaux souterraines, sur quoi vous vous appuyez pour mentionner ce fait?

PAR Mme LINE L. COULOMBE:

1680 Parce qu'il va devoir y avoir du dynamitage pour faire les socles pour les éoliennes.

On fait juste construire une maison, on est sur le roc, puis on n'est pas dans les montagnes hautes comme le Mont Saint-Magloire où ce qu'il y aura les éoliennes.

1685 C'est sûr qu'il y aura du dynamitage.

J'ai vu sur le site du BAPE dans les études d'impact qu'il y a des résidences ou des villages qui sont pas trop loin où ce qu'il y aura des implantations d'éoliennes, et moi, je suis pas

1690 connaissante dans ça, mais j'imagine qu'un voisin creuserait un puits artésien, ça pourrait aller chercher la veine de chez nous de mon puits artésien, puis que j'aie plus d'eau.

 J'imagine que ça peut avoir un impact sur les puits artésiens. Ça va en avoir aussi sur les cours d'eau.

1695 Les chemins qu'ils vont faire pour aller là, l'eau va aller directement dans les fossés, dans les chemins, au lieu de descendre tranquillement, d'être absorbée par la mousse, par les arbres, par les arbustes, ça va descendre. Ça fera peut-être des inondations, comme on voit en Gaspésie.

1700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Est-ce que vous avez des informations à l'effet qu'advenant que le béton soit préparé sur le site, les eaux de lavage seraient retournées en milieu naturel, qu'est-ce que vous voulez dire par là?

1705 **PAR Mme LINE L. COULOMBE:**

 J'ai demandé la question durant la première série des audiences publiques, et le promoteur savait pas, il nous a répondu qu'il savait pas où ce que ça serait, les usines à béton.

1710 Et puis ces camions-là devront être lavés. Et puis l'eau pour laver ça, puis pour faire les socles de béton, c'est des quantités phénoménales. Où sera retournée cette eau-là, j'en ai aucune idée, mais c'est pas écrit dans les études d'impact sur le document de Saint-Laurent Énergies.

1715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Vous pensez que ça serait possiblement retourné dans les cours d'eau à proximité?

1720 **PAR Mme LINE L. COULOMBE:**

 Bien en tout cas, ce serait le fun qu'on aurait eu une réponse à la question que j'ai posée. Je l'ai posée, la question.

 Et qu'il y aurait eu quelque chose de déposé au Bureau des audiences publiques à ce sujet.

1725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Pourriez-vous m'expliquer les raisons qui vous font dire que la région n'a pas d'expertise requise pour combler les emplois requis lors de la construction du parc éolien?

1730 **PAR Mme LINE L. COULOMBE:**

J'ai justement emmené ce que le promoteur a déposé la dernière journée des audiences publiques. J'ai posé quatre (4) fois en séance, les différentes séances qu'il y a eues, que ce soit à Saint-Magloire, à Saint-Luc ou à Buckland, c'était quoi le nombre d'emplois spécialisés qu'il y aurait pour nos gens de la région, j'ai jamais eu de réponse favorable. J'ai jamais eu de réponse satisfaisante.

1735
1740 Par contre, le 15 décembre, il a déposé sur le site du BAPE les emplois spécialisés. Je les ai ici, puis à regarder le nombre d'emplois spécialisés, il y a pas beaucoup de gens, en tout cas pas sur les deux cents (200) emplois qui seront disponibles, que notre population pourra travailler là sur le projet.

1745 Puis même la machinerie. S'il y a de la machinerie qui est obligée d'être montée dans des côtes par des grues ou des chenilles, parce que ça monte trop abrupt, nos entrepreneurs n'ont pas la machinerie nécessaire.

Alors moi, je suis très pessimiste sur les deux cents (200) emplois en région.

1750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis vous dites que les entrepreneurs de la région n'ont pas la machinerie adéquate pour soit procéder à la construction de chemins ou encore – c'est ça?

1755 **PAR Mme LINE L. COULOMBE:**

Bien, il y a certaines portions de chemins qu'ils vont pouvoir faire, mais pas partout.

1760 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pourquoi?

1765 **PAR Mme LINE L. COULOMBE:**

J'ai vu, en faisant des recherches sur Internet, parce que depuis qu'on parle du projet éolien, que je fais beaucoup de recherche Internet, parce que moi, je suis pour l'énergie éolienne, mais pas n'importe où puis n'importe quelle façon.

J'ai vu les camions qui travaillent sur des projets éoliens, et puis c'est des machineries très énormes que nos entrepreneurs n'ont pas.

1770

C'est sûr qu'on a, comme on dit, des dix (10) roues pour la gravelle, mais ce sera pas juste ça qu'ils auront besoin comme équipement, selon ce que j'ai vu sur les photos des sites qui sont en construction.

PAR LE PRÉSIDENT:

1775

Qu'est-ce que vous avez vu exactement sur les photos des sites, parce que ça m'intrigue?

PAR Mme LINE L. COULOMBE:

1780

Bon bien, on voit des camions, un peu genre comme où il y a des mines, des grosses roues.

J'ai été à Murdochville, j'ai été visiter le Parc Murdochville, je pense que ça fait cinq (5) ans, cinq-six (5-6) ans, et puis il y a des camions là qui sont en exposition, qui servent plus, mais qu'on peut visiter. On est loin d'avoir de la machinerie comme ça ici.

1785

PAR LE PRÉSIDENT:

1790

Non, mais je pense qu'à Murdochville, les camions qu'il y avait là, c'est un peu comme les camions qu'il y avait à Johns Manville à Asbestos, ils étaient utilisés pour la mine. C'est la même chose à Murdochville.

C'est pas les camions qui ont été utilisés pour faire des travaux de parcs éoliens.

1795

Puis quand même, c'est parce que ça m'intriguait un peu votre commentaire là-dessus, parce que j'ai posé la question cet après-midi à monsieur Tremblay de Gestion Forap et il nous disait que les entrepreneurs forestiers qui travaillent dans le parc recourent finalement à des entrepreneurs de la région pour réaliser les chemins au Massif du Sud.

1800

Donc c'est pour ça que ça m'intriguait un petit peu de voir que vous aviez un doute, à savoir qu'il y aurait presque pas d'emplois qui seraient créés dans la région.

1805

Il y a autre chose! Selon votre évaluation, les retombées récréotouristiques associées finalement à la création d'une aire protégée seraient plus importantes que les revenus générés par un parc éolien.

Est-ce que vous avez une évaluation, concrètement, où vous avez pris les chiffres qui diraient ça?

PAR Mme LINE L. COULOMBE:

1810

Moi, j'ai pris les chiffres par le RésEAU des montagnes et Nature Québec qui ont donné une soirée d'information à Lac-Etchemin. La date exacte, je peux pas vous dire, je pense que c'est au mois d'octobre 2010.

1815

Et puis ils ont donné comme exemple une aire protégée qui a, je crois, dans le nord de Québec, mais je peux pas vous dire exactement c'est quelle réserve, je pense que c'est une réserve de biodiversité, mais je peux pas vous dire laquelle, mais depuis que ça, c'est implanté là, il y a eu un boum dans la région. Mais je peux pas vous dire c'est où, je me souviens pas.

1820

Ça l'avait été présenté lors de cette soirée-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1825

Parfait. Monsieur Haemmerli, avez-vous des questions?

PAR LE COMMISSAIRE:

1830

Bien, je pensais commencer par celle-là.
En fait, je vais la formuler sous une autre forme! Je serais curieux de savoir en quoi le fait de lui donner un statut d'aire protégée rendrait le parc plus attrayant que le parc régional actuel?

PAR Mme LINE L. COULOMBE:

1835

Parce qu'on est rendu en 2011 où tout ce qui est environnement, tout ce qui est protection de l'environnement, de la faune, puis on sait que la faune est souvent plus protégée que les humains, tout ce qui gravite autour de ça, moi la première, je suis attirée par ça. Puis je suis pas la seule qui est comme ça.

1840

Puis je vois à date ceux qui sont contre ce projet-là éolien, c'est des gens qui sont très verts, puis c'est paradoxal, parce qu'on est très – en tout cas, pour ma part à moi, je suis très environnementaliste, je suis proéolienne, puis je suis contre ce projet-là!

1845

Ça fait partie de ces déchirements, ça, depuis deux (2) ans. Ça "fit" pas avec mes convictions d'être contre ce projet-là, puis d'être pour l'éolienne.

Mais comme j'ai dit tantôt, c'est que je suis pour l'éolienne mais pas n'importe où puis n'importe comment.

1850 Je sais pas si ça a répondu à votre question. Mais moi, je sais que ça m'attirerait, puis pourquoi que je parcours les parcs nationaux, on a notre passe annuelle, que ce soit les parcs provinciaux, les parcs nationaux, fédéraux, à chaque année, puis on fait au moins cinq (5) voyages par année, que ce soit nos vacances ou des fins de semaine. De la minute qu'il y a une fin de semaine de trois (3) jours, on part, on va dans les parcs, ça nous attire.

1855 Puis pourtant, on n'a pas le droit de prendre une branche à terre, on n'a pas le droit de faire une petite "trail" pour aller chez le voisin, il faut que tu passes par les chemins. C'est ça la logique, puis ça se fait tout seul.

1860 C'est ce qui m'attire, moi. Ça fait que j'imagine que ça doit en attirer beaucoup d'autres.

Puis à voir l'âge des gens qui se présentent ici puis qui sont contre le projet, ils ont quasiment tous le même âge, proche de la retraite ou récemment à leur retraite.

PAR LE COMMISSAIRE:

1865 Merci madame.

PAR LE PRÉSIDENT:

1870 Merci madame Coulombe.

FRANCINE ALLARD

1875 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Francine Allard.

1880 Bonjour madame Allard.

PAR Mme FRANCINE ALLARD:

1885 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Depuis plus de...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... de parc éolien industriel.")

1890 Pour présenter un mémoire qui a pris beaucoup de temps à préparer, des années à alimenter, nous disposons de quinze (15) petites minutes. Heureusement, nos mémoires papier sont disponibles et sont les fidèles représentants de ce qu'on tente d'exprimer ici!

S'il vous plaît, les lire.

1895 **LECTURE DE L'ADDENDA (Page 1, 1^{re} ligne, "Je laisse aux experts...")**

FIN DE LA LECTURE DE L'ADDENDA (Page 1, dernier paragraphe, dernière ligne, "... demeurent inconnues.")

1900 Aussi, je constate que le dossier semble être demeuré au niveau de la région pour la MRNF, qu'il n'aurait pas été soumis à l'analyse des spécialistes du MRNF concernant les espèces menacées et la biodiversité.

1905 Dans la documentation, on n'y trouve pas de référence à ces spécialistes qui sont aux centrales et pas de présence de ceux-ci au BAPE. Ces spécialistes ne sont pas en région, mais le dossier est gardé en région.

1910 J'aimerais que le BAPE demande au MRNF qu'il consulte ses spécialistes en la matière; si toutefois le MRNF répond que ces spécialistes ont été consultés, qu'ils précisent quand ça a été fait et ce qu'ils ont obtenu en réponse.

LECTURE DE L'ADDENDA (Page 2, "L'habitat et l'aire protégée")

1915 **FIN DE LA LECTURE DE L'ADDENDA (Page 2, dernier paragraphe, dernière ligne, "... qui le maintient.")**

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, "Acceptabilité sociale")

1920 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... travailler ensemble.")**

À Saint-Luc-de-Bellechasse, on est loin de pouvoir parler d'acceptabilité sociale. Je vous lis quelques extraits d'un article publié sur Cyberpresse le 30 septembre 2009 qui commence comme ceci: "L'éolien peut être plus qu'inquiétant".

1925 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Le projet de parc...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 3^e paragraphe après les tirets, dernière ligne, "... par la suite.")

1930 Par ailleurs, force est de constater que les décisions se prennent par les mêmes personnes quant à ce projet, soit par les conseils municipaux, les MRC et depuis 2008, semble-t-il, par la CADMS qui a pris soin d'exclure les représentants d'entreprises privées.

1935 Certaines municipalités et les MRC sont fermées aux citoyens, la CADMS est maintenant gérée uniquement par les élus, il n'y a aucune place pour les citoyens qui ont une vision différente de la leur.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Depuis le début...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 7^e paragraphe, 5^e ligne, "... des audiences du BAPE...")

1940 Aucune section, aucun lien ne parle du projet éolien.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, avant-dernier paragraphe, 3^e ligne, "Si le projet...")

1945 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, avant-dernier paragraphe, 2^e ligne, "... sur les prises de décision.")**

Même en comblant des postes vacants sur le Comité consultatif d'urbanisme. Je vous réfère à mon mémoire pour plus de détails

1950 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 2^e paragraphe, "À la lumière...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 3^e paragraphe, 2^e ligne, "... de parc éolien.")

1955 C'est vraiment déplorable et il n'y a pas d'acceptabilité sociale.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, "Les générations futures")

1960 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... un territoire massacré?")**

Ici, ça sous-entend d'autres menaces qui sont présentées dans mon mémoire, mais que j'ai pas le temps de parler.

1965 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "J'ai réalisé...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 13, 4^e paragraphe, dernière ligne, "... des intérêts étrangers.")

1970

Et ce sera d'abandonner les citoyens impactés à de fausses mesures d'atténuation.

Je souhaite sincèrement que tous les beaux documents bien tournés sur les sites Internet des différents ministères ne demeureront pas que de belles paroles et de belles images pour se donner bonne conscience et endormir ceux qui les lisent.

1975

Enfin, n'oublions pas que le rapport du BAPE sera déposé à monsieur Pierre Arcand, ministre du MDDEP, et non pas au MRNF.

Je demande à monsieur Arcand de porter une attention particulière à notre demande d'aire protégée, et de procéder à sa propre analyse en regard de la mission même de son ministère.

1980

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Je cite madame...")

FIN DE LA LECTURE (Page 13, dernier paragraphe, dernière ligne, "... un avenir au Québec.")

1985

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1990

Merci. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

1995

Madame Allard, c'est que lorsque vous avez parlé de la corporation que vous ne connaissez pas beaucoup, comme vous l'avez dit, vous dites que lors de la première partie des audiences du BAPE, vous avez l'impression que le MRNF a la volonté de sauver la gestion du parc.

PAR Mme FRANCINE ALLARD:

2000

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

2005

Pouvez-vous élaborer un peu, je suis pas sûr que je comprends bien.

PAR Mme FRANCINE ALLARD:

2010 Oui, d'accord. J'ai pas emmené mes références, mais en fait, vous devez l'avoir dans le mémoire, je fais référence à quelque chose qui a été dit par le directeur dont j'oublie le nom, malheureusement, désolée!

PAR LE PRÉSIDENT:

2015 Monsieur Lachance.

PAR Mme FRANCINE ALLARD:

2020 Bon. Et lui disait qu'entre autres, un des objectifs du projet éolien était de sauver le Parc du Massif du Sud.

2025 Vous pourrez référer aux transcriptions, c'était dit comme ça, et ça, ça m'a vraiment étonnée, parce que je croyais pas qu'on en était là.

PAR LE COMMISSAIRE:

2030 Ah d'accord. C'est parce qu'en disant sauver la gestion, j'étais pas sûr, mais là, ça me remet effectivement à la bonne place.

2035 J'ai pas d'autres questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

2040 Merci madame Allard.

2045 On va prendre une pause d'une quinzaine de minutes et on vous revient après.

2040 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
CERCLE DE FERMIERES SAINT-LUC**

2045 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, nous allons débiter. Madame Kathy Roberge.

Bonsoir madame Roberge.

2050

PAR Mme KATHY ROBERGE:

Bonsoir. Donc je me présente! Je suis Kathy Roberge, présidente du Cercle des Fermières ici à Saint-Luc.

2055

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "La présente...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... de nouvelles familles.")

2060

Aussi, on demande, nous, dans les activités qu'on fait dans le Cercle des Fermières, c'est rare qu'on voit les gens du RésEAU des Montagnes y participer.

2065

Je profite de cette occasion aussi pour les inviter, tout particulièrement à cette fin de semaine-ci qui a un Festival des flocons qui est organisé, et c'est toutes des activités de plein air.

Donc pour les gens qui aiment la nature, ils vont avoir amplement l'embaras de participer à ces activités. Ce serait pour nous une façon de pouvoir les connaître parmi nous.

2070

Au nom des membres du conseil d'administration du Cercle de Fermières de vous remercier de l'intérêt que vous avez porté à notre demande.

PAR LE PRÉSIDENT:

2075

Merci beaucoup madame Roberge. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

2080

Pourquoi avoir choisi de mentionner particulièrement le problème des braconniers dans votre mémoire?

PAR Mme KATHY ROBERGE:

2085 Bien, parce qu'il y a beaucoup de gens qu'on voit circuler dans notre municipalité, qu'on n'a jamais vus et qu'on ne verra jamais durant la période autre que la chasse, et qu'on les voit venir descendre avec un camion rempli d'originaux ou de chevreuils.

2090 C'est tout simplement, c'est une remarque qu'on a aussi. On les voit pas en d'autres temps, que juste pour cette période-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc autrement dit, l'apport économique de ces personnes-là est zéro?

2095 **PAR Mme KATHY ROBERGE:**

Non, à part que détruire ce que nous, on pourrait faire ou aller chercher en tant que résidents, non.

2100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Roberge.

2105 **PAR Mme KATHY ROBERGE:**

Il y a pas de quoi.

2110 _____
COLIN PERREAULT

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Colin Perreault.

2115 Bonsoir monsieur Perreault.

PAR M. COLIN PERREAULT:

2120 Bonsoir monsieur Lafond et monsieur Haemmerli et à toute votre équipe aussi.

Premièrement, je voudrais vous remercier de vous être déplacés quand même dans cette région peu connue du Québec que j'aime beaucoup, puis de venir écouter tous ces témoignages.

2125 Je sais pas exactement où vous habitez, je suis sûr que vous venez connaître toutes ces données-là, toutes ces opinions-là sur la région sur ce projet-là, puis c'est ça, le BAPE aussi, déjà je connais, parce que j'ai participé à d'autres séances par rapport à Rabaska, puis j'ai suivi aussi souvent dans les médias puis tout ça.

2130 Puis je peux pas dire qu'au début, je voulais nécessairement participer, parce que j'avais parfois entendu parler de certains projets avec lesquels j'étais pas d'accord, puis qui passaient quand même.

2135 Puis ce soir, j'ai décidé de venir vraiment parce que je sentais que c'était important que je vienne donner mon opinion par rapport à ce projet-là. Puis malheureusement, il y a pas eu beaucoup d'occasion dans la région pour en parler, pour que la société, pour que tous les gens de toute la région puissent en discuter puis débattre.

2140 Ça fait que, bien, ce soir, c'est pas un débat. On vient parler, vous allez peut-être me poser quelques questions, mais je me suis dit, bon, c'est la tribune qui nous est offerte et on va en profiter autant qu'on peut.

2145 Quand j'ai commencé à penser un petit peu à ce que je ferais comme présentation ce soir, il y a un titre qui m'est venu dans la tête d'un film qui a été fait sur la vie d'un Québécois, mais c'est pas important, ce que je voulais dire, c'est le titre du film qui m'est venu, c'est "Sans espoir, avec conviction".

2150 C'est un petit peu la situation en ce moment que j'ai par rapport à l'implantation d'éoliennes dans le Massif du Sud, puis je peux le dire tout de suite, avec laquelle je ne suis pas d'accord par rapport à l'implantation du projet tel qu'il se présente présentement.

2155 Alors sans espoir avec conviction, bien, quand je dis sans espoir, c'est pas d'une façon cynique ou défaitiste ou voir la vie complètement comme perdue, mais c'est vraiment, j'en suis venu à essayer de regarder la situation sans avoir d'attentes, d'essayer de regarder le développement qu'on veut faire dans le Massif du Sud d'une manière, sans avoir d'opinion à l'avance.

2160 Quand ça a été présenté au début, je me suis dit, bon, peut-être que c'est vers là qu'il faut qu'on aille, puis j'ai vraiment essayé d'étudier le dossier, de parler avec des gens, puis d'avoir une opinion, je dirais, de me faire une opinion vraiment de façon globale.

2165 Et finalement, j'en suis venu, avec le temps, vraiment en regardant l'ensemble des faits, aussi en connaissant bien le secteur, parce que j'habite Saint-Malachie qui est un village assez près d'ici, puis qui est assez près aussi du Massif, donc j'en suis venu à voir que c'est un projet, selon moi, qui est inacceptable.

2170 J'aurais aimé que les gens dans la région le disent plus, le voient plus. J'aurais beaucoup aimé aussi que les politiciens et politiciennes, les gens qui sont les représentants élus, j'aurais aimé ça aussi qu'il y ait plus d'informations, j'aurais aimé ça entendre une plus grande diversité d'opinion, mais on a entendu presque uniquement des gens qui encourageaient ce projet-là.

2175 Puis c'est les raisons pourquoi je me sens très peu représenté par la plupart des gens, des élus je dirais, autant au niveau régional que provincial que fédéral, je pourrais même aller jusqu'à mondial.

Donc c'est dans ce sens-là que je dis que je suis un peu sans espoir. C'est dans le sens que je suis sans attentes.

2180 Je le vois qu'un peu partout sur la Terre, incluant chez moi, le Massif du Sud, ou on pourrait parler de Rabaska qui, il y a quelques années, était un autre grand sujet de l'heure, ça pousse comme des champignons, les projets de développement, et je vois bien qu'en ce moment, l'humanité, c'est dans cette phase-là qu'on est, on veut développer, on veut produire, on veut de la rentabilité économique, et c'est là-dedans qu'on est en ce moment, et le Massif du Sud fait partie de ça.

2185 Or dans ce sens-là, je me fais pas d'illusions, je le sais qu'on est dans ce chemin-là de développement économique, on dirait qu'on veut aller jusqu'au bout de cette destruction-là de notre planète. Destruction, c'est un mot fort un peu, parce que c'est sûr que le but, c'est pas de détruire, mais c'est ça que petit à petit, on fait.

2190 Des fois, je me demande, est-ce qu'il va vraiment falloir aller jusqu'au bout de l'exploitation et de la destruction de la Terre pour se réveiller de ce rêve-là dans lequel on est, qu'on pense qu'on peut vraiment utiliser l'ensemble des ressources naturelles, qu'on peut occuper l'ensemble du territoire, puis encore trouver, nous, notre place sur Terre, les humains.

2195 Je parle de façon très générale en ce moment, je parle pas juste du Massif, mais c'est que je trouve que c'est important quand même de mettre en contexte. J'ai entendu quelques personnes parler ce soir, puis les gens ont fait des recherches très détaillées sur des données précises, puis moi, bien, c'est pas dans ce sens-là que je voulais vous parler, je trouve que vous en avez entendu parler beaucoup, alors je vous parle vraiment, je dirais, avec mon coeur en ce moment.

2200

Sans espoir, sans attentes, le projet va peut-être se faire, va peut-être ne pas se faire, mais avec la conviction qu'on doit quand même protéger certains territoires.

2205 Alors avec la conviction que le Massif du Sud est un territoire en ce moment dans son état qui mérite une protection.

2210 Puis je vais pas aller en détail pourquoi, mais je vais vous dire quand même quelques points. Je ne suis pas aveugle au fait économique, c'est important le développement économique, puis je voudrais dire que je trouve que ce serait vraiment de passer à côté d'une belle possibilité de croissance économique dans la région.

2215 Et avec mademoiselle qui vient de parler du Cercle des Fermières, qui aimerait voir son village prospérer, bien, j'aimerais lui dire, ton village va beaucoup plus prospérer si on garde le territoire du Massif du Sud qui a un potentiel énorme en termes de tourisme et d'habitation, si on le conserve d'un projet aussi immense que le projet de soixante-quinze (75) éoliennes dont j'ai même entendu qui étaient peut-être juste une phase 1, donc qui ouvrirait peut-être la porte à une phase 2. Déjà que soixante-quinze (75) éoliennes semblent énormes!

2220 Dans Bellechasse, j'ai l'impression que le tourisme fait juste commencer en ce moment. La piste cyclable qui vient de rentrer dans Bellechasse depuis un an puis qui est un succès énorme. Tout à coup les gens font ah, Bellechasse, ça existe, ça? Ah, le Massif du Sud, ça existe?

2225 Lévis qui est une des villes au Québec et au Canada qui est en plus grande expansion économique et de construction résidentielle, ces gens-là vont chercher des endroits pour venir se ressourcer en nature. L'occasion est là en ce moment.

2230 Et juste quand l'occasion est là, on va enlever ce potentiel-là. Économiquement, socialement, ce n'est pas logique, pourrait-on dire.

J'aimerais parler d'une autre utilisation aussi qui m'est peut-être plus personnelle. Je travaille en éducation avec les jeunes, enfants, adolescents, jeunes adultes, et je travaille principalement dans la région ici.

2235 Dans le travail que je fais, entre autres, il y a un travail d'amener les jeunes en nature, de leur faire connaître la nature, les bienfaits personnels, mais aussi juste dans l'éducation à l'environnement. Et le Massif du Sud, pour moi, est un lieu privilégié, et un très beau lieu pour faire cela.

2240 Quand on prend une carte, puis je l'ai fait bien avant qu'on parle d'éoliennes au Massif, je regardais une carte et je me disais, où sont les parcs nationaux provinciaux les plus proches? Il y

en a un près du lac Saint-François vers l'Estrie, puis sinon, quand on regarde, il y a le Parc de la Gaspésie qui est à l'autre bout, qui est quand même assez loin. Puis je trouvais ça étrange qu'il n'y ait pas de parcs plus proches que ça.

2245

Et c'est pour ça que le parc régional, en ce moment, a une valeur pour ce type d'activités là. Par exemple, des expéditions en nature de plusieurs jours avec des jeunes adultes ou des adolescents dans des parcours, par exemple, puis dans le village même où je travaille, il y a un centre de désintoxication pour adolescents et jeunes adultes, et c'est le genre d'activités qui donnent beaucoup de bienfaits. De prendre des jeunes qui ont eu des difficultés, puis qui ont toujours vécu en ville, de pouvoir les amener dans un territoire comme le Massif qui est un grand territoire où on peut passer plusieurs jours en se promenant sans croiser de routes, ou peut-être des chemins de terre, mais quand même, pas de routes principales.

2250

Sur une autre note, si le projet se faisait, j'espère au moins qu'on aurait le respect d'enlever l'appellation parc à ce territoire.

2255

Peut-être que je ne connais pas assez bien les dossiers, mais je ne connais pas plusieurs territoires qui ont un développement éolien de soixante-quinze (75) éoliennes puis qu'on nomme encore un parc. Selon ma définition, selon ma connaissance, un parc, c'est un endroit qu'on protège pour se ressourcer, donc un endroit où qu'on peut aller en nature.

2260

Et un parc éolien de soixante-quinze (75) éoliennes me paraît pas comme être de la définition d'un parc. Donc par respect peut-être juste pour la dignité des gens, puis pour leur intelligence, ne faisons pas, on peut pas dire que c'est un parc si on fait ce parc d'éoliennes. Appelons ça un parc d'éoliennes, OK, mais pas un parc régional.

2265

Et par rapport à ça, par rapport au fait que c'est dans un parc régional, j'en ai parlé avec plusieurs personnes dans la région, et c'est souvent ce que les gens rapportent, c'est que c'est un parc, il me semble que ça a pas de sens.

2270

Une discussion que j'ai eue en avion en revenant à Québec avec monsieur Yvon Vallières qui est le président de l'Assemblée nationale, personnage que vous connaissez sûrement, lui-même, puis on a parlé, puis il aimait beaucoup le plein air, puis en lui parlant du Massif du Sud, lui-même était extrêmement surpris qu'on allait mettre soixante-quinze (75) éoliennes dans un parc régional!

2275

Juste pour vous dire, c'est un personnage un petit peu connu, mais qui a été très surpris, même peut-être un petit peu choqué.

2280

On a parti une page Facebook aussi, Facebook qui est maintenant un des outils qu'on utilise beaucoup pour se réseauter et que vous connaissez sûrement, et plus de cinq cents (500) personnes dans les derniers mois de partout dans la province ont appuyé une proposition pour l'aire protégée du Massif du Sud.

2285

Je suis allé à quelques réunions de RésEAU des Montagnes et Nature Québec, et je dois dire que dans les circonstances présentes, sociales dans la région, je pense que la proposition de RésEAU des Montagnes est la meilleure proposition sur la table, c'est-à-dire de faire une zone d'aire protégée excluant des éoliennes.

2290

Je ne vais pas entrer en détail sur la proposition, je suis sûr que vous avez leur document, mais avoir été à leurs réunions, je soutenais et je trouvais que leur proposition, dans les circonstances présentes, avait le plus de sens.

2295

PAR LE PRÉSIDENT:

Il vous reste une (1) minute.

PAR M. COLIN PERREAULT:

2300

OK, parfait, c'est ce que j'avais de besoin!

Il y a un proverbe amérindien qui m'est venu que j'aimerais partager avec les gens, avec vous, monsieur le Commissaire et monsieur le Président, ainsi que les gens de la salle. Peut-être que vous le connaissez, c'est assez connu, mais je vais le dire quand même.

2305

Qui dit que: C'est seulement après que le dernier arbre a été coupé, c'est seulement après que le dernier poisson a été mangé ou pêché, seulement après que le dernier gibier a été chassé, c'est seulement après que la dernière rivière a été harnachée, c'est seulement après que la dernière montagne a été dévisagée qu'on va se rendre compte que l'argent ne se mange pas!

2310

Alors j'invite les gens, toute la population de la région et vous, messieurs Lafond et Haemmerli, dans tout le possible que vous pouvez faire dans votre travail, de protéger le territoire du Massif du Sud selon la proposition du RésEAU des Montagnes et de Nature Québec.

2315

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2320 Merci monsieur Perreault. Monsieur Haemmerli. Pas de questions, merci. Moi non plus, je n'ai pas de questions.

PAR LE COMMISSAIRE:

2325 Merci monsieur.

BENOÎT BOUCHARD

2330

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Benoît Bouchard.

2335

Bonsoir monsieur Bouchard.

PAR M. BENOÎT BOUCHARD:

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

2340

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

2345

Merci. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

2350

Qu'est-ce que vous pensez, monsieur Bouchard, bon en fait, le point de votre mémoire, c'est que ça va retenir certains de nos jeunes. Plusieurs participants depuis le début de cette deuxième partie nous ont plus ou moins laissé entendre que dans les municipalités autour, il y avait peut-être un manque de ressources ou d'expertises ou de compétences, puis que peut-être même ces emplois-là n'iraient pas aux gens de la région?

2355 **PAR M. BENOÎT BOUCHARD:**

Moi, des jeunes que je connais, il y en a beaucoup qui vont travailler à l'extérieur. Ils vont travailler, ils partent toute la semaine et reviennent le vendredi et repartent le lundi matin.

2360 Il y a, dans ces jeunes-là, des jeunes pères de famille qui sont pas présents, qui jouent pas leur rôle de père dans la famille, surtout du côté des gros chantiers. Les gens vont travailler soit dans les forêts du Maine, ils vont travailler sur les chantiers, en tout cas il y a des gros projets d'infrastructures au Québec, dont entre autres disons l'autoroute par exemple qui va relier Rivière-du-Loup au Nouveau-Brunswick.

2365 Alors les jeunes vont à l'extérieur, et on a beaucoup de compétences, mais elles ne sont pas ici bien sûr, on n'a rien pour les retenir.

2370 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci monsieur Bouchard.

2375 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Bouchard.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-AUXILIATRICE-DE-BUCKLAND

2380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Juliette Laflamme s'il vous plaît.

2385 Bonsoir madame Laflamme.

PAR Mme JULIETTE LAFLAMME:

Bonsoir.

2390 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Merci.

2395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Lorsque vous parlez des opposants, est-ce que vous référez à ce moment-là au RésEAU des Montagnes?

2400 **PAR Mme JULIETTE LAFLAMME:**

Tous ceux qui sont contre.

2405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, mais les opposants qui ont eu l'occasion d'avoir une rencontre, est-ce que c'était le RésEAU des Montagnes qui sont allés présenter leur point de vue relativement à une aire protégée?

2410 **PAR Mme JULIETTE LAFLAMME:**

Oui, bien, lors d'une séance, c'est ça, ils se sont fait entendre.

2415 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc maintenant, est-ce qu'il y avait beaucoup de monde à cette séance?

2420 **PAR Mme JULIETTE LAFLAMME:**

Ah mon Dieu, on était peut-être soixante-soixante-dix (60-70), je crois bien.

2425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Avec quel organisme de votre communauté avez-vous eu des discussions par rapport à tout cet aspect-là de projet éolien?

2430 **PAR Mme JULIETTE LAFLAMME:**

Officiellement, pas vraiment, mais on a une petite communauté, alors c'est facile de parler avec tous les gens de notre entourage.

PAR LE PRÉSIDENT:

2435 OK. Est-ce que vous êtes satisfaite quant aux engagements pris par le promoteur en ce qui concerne les retombées économiques?

PAR Mme JULIETTE LAFLAMME:

2440 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2445 Dans votre mémoire, vous souhaitez qu'il soit exigé du promoteur le maximum de retombées économiques locales et régionales, d'après vous, qui devrait exiger cela du promoteur?

Est-ce que c'est la MRC, est-ce que c'est d'autres entités?

PAR Mme JULIETTE LAFLAMME:

2450 Bien, la MRC a fait sa partie et nous, on a fait la nôtre à Buckland.

PAR LE PRÉSIDENT:

2455 Mais je pense que vous comprenez pas peut-être le sens de ma question.

PAR Mme JULIETTE LAFLAMME:

Non, je comprends pas!

2460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2465 Dans votre mémoire, vous dites que c'est souhaitable qu'on exige du promoteur l'obtention d'un maximum de retombées économiques locales et régionales. Donc ça veut dire tant pour les autres municipalités que pour votre municipalité.

Donc pour obtenir le maximum de retombées économiques, qui devrait être le porte-parole, soit de votre municipalité ou encore des communautés régionales, à l'effet d'aller demander au promoteur le maximum de retombées économiques?

2470 **PAR Mme JULIETTE LAFLAMME:**

Bien, en tout cas, si je comprends bien pour le moment, nous, on s'était réuni, les trois (3) municipalités, et avec un avocat, et c'est lui qui a fait les demandes.

2475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Quelles sont vos attentes relativement aux retombées économiques découlant de la réalisation du projet éolien?

2480 **PAR Mme JULIETTE LAFLAMME:**

Nous, ce qui fait surtout notre affaire, chaque éolienne nous rapporte un certain montant.

PAR LE PRÉSIDENT:

2485 Vous allez en avoir combien chez vous?

PAR Mme JULIETTE LAFLAMME:

2490 Huit (8).

PAR LE PRÉSIDENT:

2495 Ensuite de ça, je pense qu'il y a d'autres conditions, un montant de cinq mille dollars (5000 \$) annuellement?

PAR Mme JULIETTE LAFLAMME:

2500 C'est ça, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc pour vos organismes, que ce soit l'OTJ, c'est pour ça?

2505 **PAR Mme JULIETTE LAFLAMME:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2510

Parfait. Merci, j'ai pas d'autres questions.

Monsieur Haemmerli.

2515

PAR LE COMMISSAIRE:

Je vais revenir avec les retombées locales et régionales!

2520

Quelles sont les ressources chez vous, les entreprises, les entrepreneurs qui pourraient, est-ce qu'il y en a à Buckland qui pourraient contribuer à l'érection du parc éolien?

PAR Mme JULIETTE LAFLAMME:

2525

Oui, je crois qu'il y a la compagnie G R G qui ont des camions, mais chez nous, on n'a pas beaucoup d'entrepreneurs, si vous voulez. On en a seulement un à Buckland qui pourrait y travailler.

PAR LE COMMISSAIRE:

2530

D'accord. L'ordre de grandeur du budget municipal?

PAR Mme JULIETTE LAFLAMME:

2535

Mon Dieu, huit cent cinquante mille (850 000 \$), neuf cent cinquante mille (950 000 \$).

PAR LE COMMISSAIRE:

2540

Quand vous nous dites que la population est très majoritairement prête à accueillir le projet, c'est sur quelle base que vous nous dites ça?

PAR Mme JULIETTE LAFLAMME:

2545

Bien, on n'a pas eu de personnes qui sont venues vraiment dire on est contre ou tout ça. Les gens, non, ils attendent ça, ils sont prêts.

C'est certain qu'il y a plusieurs personnes qui ont des éoliennes sur leur terrain aussi, mais les gens sont ouverts à ça, parce qu'ils espèrent que ça va apporter quelque chose à Buckland.

En tout cas, on fait partie de nos petites municipalités dévitalisées nous aussi.

2550

PAR LE COMMISSAIRE:

OK, merci.

2555

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame.

2560

CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU MASSIF DU SUD

PAR LE PRÉSIDENT:

2565

Madame Lemieux, messieurs Fillion et Heppell.

PAR Mme MARIELLE LEMIEUX:

Bonsoir.

2570

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir.

2575

PAR Mme MARIELLE LEMIEUX:

Je vais lire le mémoire, puis je vais répondre à votre question de tout à l'heure, pour le Centre de motoneige, après avoir fait cette lecture.

2580

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

PAR Mme MARIELLE LEMIEUX:

2585

Présentation! Marielle Lemieux, présidente et mairesse de Saint-Magloire; monsieur Clément Fillion, directeur général de la MRC de Bellechasse; monsieur Fernand Heppell, directeur général de la MRC des Etchemins.

2590 Recherche et rédaction: monsieur Clément Fillion, directeur général MRC de Bellechasse et monsieur Fernand Heppell, directeur général de la MRC des Etchemins.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Notre corporation...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, tableau, Saint-Philémon)

2595

1956, mille quatre cent quarante-six (1446) habitants; en 1989, six cent quarante-deux (642), une diminution de cinquante-six pour cent (56 %).

LECTURE DU MÉMOIRE (Suite du tableau)

2600

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du tableau)

Après la présentation, je vais déposer à madame le dernier décret de 2010.

2605

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, point 2.3, "Indices de développement")

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... ces objectifs.")

PAR LE PRÉSIDENT:

2610

Je vous arrête, il vous reste trente (30) secondes!

PAR Mme MARIELLE LEMIEUX:

2615

OK, alors je vais aller avec la conclusion!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "L'implication directe...")

2620

FIN DE LA LECTURE (Page 9, dernier paragraphe, dernière ligne, "... et des Etchemins.")

PAR LE PRÉSIDENT:

2625

Est-ce que la Corporation entend offrir des places pour des entreprises partenaires ou pour des représentants de la population intéressés à oeuvrer au développement du parc régional sur son conseil d'administration?

PAR Mme MARIELLE LEMIEUX:

2630 Le neuvième siège de disponible est prévu pour une personne qui pourrait apporter un élément immédiat. Si on fait du déboisement, un exemple, est-ce qu'on aurait besoin d'un forestier avec nous pour nous guider.

PAR LE PRÉSIDENT:

2635 Et est-ce que c'est suffisant, seulement une personne?

PAR Mme MARIELLE LEMIEUX:

2640 Je sais pas si monsieur Fillion veut répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2645 Je comprends que vous nous avez toujours dit en première partie, monsieur Fillion, que c'était une volonté, puis que vu que c'était les MRC et les municipalités qui payaient, qui défrayaient, que, bon, vous vous êtes réservé ça, étant donné que vous avez l'obligation par la loi de procéder à cette façon de faire.

2650 Maintenant, ceci étant dit, il faut quand même avoir peut-être quelqu'un de l'extérieur, et on n'est pas obligé d'attendre un (1) an, deux (2) ans, trois (3) ans.

C'est ça que j'aimerais savoir, pourquoi qu'on peut pas avoir des représentants de la population qui siègeraient sur ce conseil d'administration?

PAR M. CLÉMENT FILLION:

2660 Je pense que ça pourra peut-être se faire, mais vous comprendrez que depuis trois (3) ans maintenant qu'on a repris les rênes de la Corporation, l'objectif étant d'en assurer, non pas une rentabilité financière, parce qu'on savait que si on n'avait pas de budget, de sources d'argent, d'entrées de fonds récurrents, on aurait peut-être un problème.

2665 Or la préoccupation, c'était vraiment de mettre fin à l'hémorragie, puis de dire, on tente de survivre, et par la suite, si vraiment il y a continuité des activités du parc, je pense que les deux (2) MRC pourront être en mesure de réévaluer tout ce dossier-là de la composition du conseil d'administration, puisque là, on pourra peut-être étendre des activités.

Mais là, actuellement, nos activités se limitent strictement pratiquement à contrôler un budget qui est pratiquement déficitaire.

2670 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Autre question maintenant, est-ce qu'il y a des efforts qui sont mis de l'avant par les MRC et évidemment leurs CLD, afin de susciter la création d'emplois dans les quatre (4) municipalités qui sont à la remorque, finalement, de peu de monde pour défrayer pour leurs taxes, etc.?

2675 **PAR M. CLÉMENT FILLION:**

J'ai mal saisi.

2680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Autrement dit, est-ce que vos CLD travaillent pour aller attirer des entreprises qui pourraient venir s'installer dans une (1) – bien en fait, ça peut être dans les quatre (4), ça peut être dans une (1), ça peut être dans trois (3), ça peut être dans deux (2) – mais qu'est-ce que les CLD font de concret pour attirer des entreprises dans vos municipalités respectives?

2685 **PAR M. CLÉMENT FILLION:**

2690 Bien, disons qu'on a différentes mesures. Il y a vraiment du personnel technique qui est en soutien à tout entreprise de Bellechasse qui nous présente, qui nous soumet des projets, tant en projets de développement qu'en projets en soutien.

2695 Parce qu'une des caractéristiques de nos CLD, autant chez nous que dans les Etchemins, on a une grosse partie du travail qui est le soutien puis le maintien de nos entreprises qui sont déjà là.

Et il y a tout une autre partie, bien, c'est par différents programmes bien entendu à aider ces entreprises-là à venir s'installer chez nous et à favoriser.

2700 Mais dans les détails, bien, je compte que nos CLD déposeront un mémoire, cette question-là pourra leur être posée.

PAR LE PRÉSIDENT:

2705 Oui, allez-y monsieur Heppell.

PAR M. FERNAND HEPPELL:

2710 Juste un exemple concret! C'est que le CLD de Bellechasse présentement supporte administrativement la gestion du Parc du Massif du Sud. C'est une entreprise en soi qui est supportée actuellement directement en attente, en l'absence de revenus suffisants.

2715 Alors on a parlé tantôt de déficit qui était plus ou moins majeur, il n'y aucune administration actuellement qui est payée par le Parc du Massif du Sud.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, je comprends ça, mais ça crée pas de l'emploi additionnel, on se comprendra, là.

2720 Moi, c'est plus dans le sens de création d'emplois additionnels.

PAR M. CLÉMENT FILLION:

2725 Bien, c'est sûr qu'à chaque année, on a des bilans, et à chaque année, on nous démontre au CLD de Bellechasse, comme je pense au CLD des Etchemins, qu'il y a des entreprises de créées, grâce justement au travail du CLD.

2730 Par contre, aussi, on sait que par rapport à ce projet-là, le CLD, autant de Bellechasse que des Etchemins, est très proactif. Il y a eu des rencontres déjà avec des entreprises pour les sensibiliser à ce projet-là qui s'en vient, aux besoins du promoteur sur tel et tel type d'emploi ou encore tel type de contrat qui va être donné.

2735 Et on sait qu'on a des entreprises, tant dans Bellechasse que des Etchemins, pas seulement par contre à Saint-Luc, dans les quatre (4) municipalités, mais sur l'ensemble de notre territoire, il y a des entreprises qui vont être capables de soumissionner et de pouvoir retirer des profits de ce projet de développement là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2740 Merci monsieur Fillion. Monsieur Haemmerli, pas d'autres questions.

Merci d'être venus nous présenter ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

2745 Madame Lemieux avait quelque chose à nous dire après la présentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui c'est vrai, allez-y, madame Lemieux.

2750

PAR Mme MARIELLE LEMIEUX:

Moi, ce que je peux vous dire, pour le Centre de motoneige, c'était une corporation sans but lucratif, d'après moi qui s'appelait le Centre de motoneige du Massif du Sud.

2755

C'était des bénévoles chez nous qui travaillaient à ce Centre de motoneige là.

Comment il a été acquis, ça, je le sais pas, mais je vais m'informer et je vais vous faire acheminer les lettres patentes du début.

2760

Je sais qu'un lot avait été acheté de notre côté du Massif pour qu'il y ait une retombée du Massif, du Parc du Massif du côté de Saint-Magloire, et puis une partie de ce lot a été sûrement subdivisé, parce que le Centre de motoneige, quand il a été revendu, c'était pas le lot au complet, c'était seulement la partie en bordure de la rue.

2765

Ce Centre de motoneige là a été tenu à bout de bras par des bénévoles à Saint-Magloire. On a beaucoup de bénévoles généreux. D'ailleurs j'ai un conseiller municipal qui est malade qui n'en fait plus, mais Félicien Prévost est connu, c'est lui qui a parti le Club quad, puis je pense que c'est lui qui a tenu beaucoup à bout de bras le Centre de motoneige.

2770

Ils en ont même fait un festival une fois par année où ils allaient chercher de l'argent pour réussir à laisser en vie le Centre de motoneige, parce que vous comprenez que le Centre de motoneige, ça fonctionne deux (2) à trois (3) mois par année chez nous, du côté du Massif où on est. Cette année, les motoneiges ont commencé seulement à voyager la semaine passée, ça voyage pas l'hiver, il y a des rivières à traverser, tout ça, ça traverse pas tant que c'est pas gelé.

2775

Alors moi, je pense que j'ai beaucoup de respect pour ces personnes bénévoles qui ont fait fonctionner le Centre de motoneige jusqu'au printemps 2008 où les bénévoles sont venus essoufflés, ils étaient en dessous, ils réussissaient pas à payer leurs dettes et tout ça.

2780

Il y avait un conseil d'administration, moi, je me souviens des quelques personnes qui étaient là, j'étais là moi aussi à ce moment-là quand ils ont décidé de vendre, ils m'avaient fait venir. J'avais plusieurs bénévoles de la municipalité, puis ils avaient décidé de vendre le Centre de motoneige, parce qu'ils arrivaient plus à payer la dette. Il y avait une dette de la bâtisse qui restait, puis ils payaient seulement les intérêts d'année en année.

2785

Le Centre de motoneige avait des dettes aussi d'approvisionnement, Pepsi, incorporé, tout ce qu'on doit acheter pour faire vivre ça. Il y avait plus de bénévoles.

2790 Ils avaient essayé de prendre quelqu'un à contrat pour gérer une gérance, ça l'a pas fonctionné. Je pense que les bénévoles ont mis beaucoup tout ce qu'ils avaient, puis ils étaient rendus à la vente.

2795 Le Centre de motoneige s'est vendu quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) chez nous. Ça l'a servi, je vais demander à madame, c'est Johanne qui faisait aussi la comptabilité et qui fait celle de la Corporation, je leur demanderai de vous déposer les derniers états financiers.

2800 Ça a servi à payer le restant du prêt qu'il y avait sur la bâtisse. Ça a servi à payer tous les fournisseurs, Pepsi. Chez nous, on avait l'épicerie du village, ils avaient un gros crédit là. En tout cas, toutes les dettes que le Centre de motoneige avait.

2805 Ils ont remboursé aussi, j'ai l'impression que quand ça s'est incorporé, il y avait le Club de motoneige de Saint-Philémon, en tout cas un organisme qui avait donné des sous, ils leur ont redonné leur mise de fonds. Il y avait deux (2) ou trois (3) organismes comme ça.

Il a resté, un coup que le gouvernement a fermé les lettres patentes, je crois, cent vingt-cinq (125 \$) ou cent dix-neuf dollars (119 \$) de cette vente-là.

Je vais demander à madame Johanne qu'elle vous envoie les états financiers.

2810 Mais ça s'est pas fait de gaieté de coeur, je vous en assure.

PAR LE PRÉSIDENT:

2815 Merci. Oui monsieur Fillion!

PAR M. CLÉMENT FILLION:

2820 Peut-être juste une précision! Vous nous avez demandé une date en 2002, je crois. C'est le 20 décembre 2002.

Et en 2004, quand ils ont refermé, c'était le 31 octobre 2004.

2825 Et aussi une précision. Vous m'avez posé la question pour le financement, c'était pas sur quinze (15) ans, mais sur dix (10) ans, le renouvellement du financement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci.

2830

Merci monsieur Fillion, merci monsieur Heppell et merci beaucoup madame Lemieux.

Monsieur Germain Chabot s'il vous plaît.

2835

PAR M. GERMAIN CHABOT:

J'ai été remis à demain.

PAR LE PRÉSIDENT:

2840

À demain? OK.

2845

DROIT DE RECTIFICATION

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors c'est un rectificatif, monsieur Jean-Pierre Chabot.

2850

Allez-y monsieur Chabot.

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

2855

Oui monsieur le Président. C'est pour faire une rectification concernant le fait que le RésEAU aurait rencontré la municipalité de Buckland puis qu'on aurait présenté l'aire protégée.

Lorsqu'on a rencontré Buckland, le projet d'aire protégée avait pas été développé. On a rencontré dans le contexte du projet éolien, sensibiliser tout ça, mais on n'avait pas développé le projet d'aire protégée au Massif du Sud.

2860

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc quand vous avez rencontré les gens de Budkland, c'était une discussion strictement sur l'éolien en général, si je comprends bien?

2865

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

2870

Sur l'éolien, sur le potentiel d'un parc éolien dans les Massifs du Sud, sensibiliser, voir.

Nous, on emmenait tout le côté de la non-pertinence de ce parc-là, mais on n'avait pas de projet de parc d'aire protégée à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2875

Parfait, bien, merci monsieur Chabot, Jean-Pierre de votre prénom!

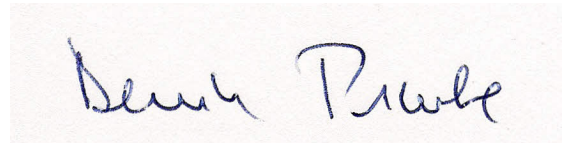
Eh bien, on va continuer demain après-midi à compter de treize heures trente (13 h 30).

2880

SÉANCE AJOURNÉE AU 26 JANVIER 2011 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

2885

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

2890